

Hervé Stolowy - Michel J. Lebas
Yuan Ding - Georges Langlois

COMPTABILITÉ ET ANALYSE FINANCIÈRE

UNE PERSPECTIVE
GLOBALE

3^e édition

COMPLÉMENTS EN LIGNE :

- POWERPOINT*
- CORRIGÉS DES EXERCICES
D'APPLICATION*
- COMPLÉMENTS DE COURS
■ GLOSSAIRE

SUPERIEUR.DEOBECK.COM

*Accès réservés
uniquement aux enseignants

COMPTABILITÉ ET ANALYSE FINANCIÈRE

Buigues P.-A., Lacoste D., *Stratégies d'internationalisation des entreprises.
Menaces et opportunités*

Hanoune É., Very P., *Du produit vers le service, Stratégies d'évolution de l'entreprise
industrielle vers les activités de service*

Hellriegel D., Slocum J. W., *Management des organisations, 2^e édition*

Hilton R. W., Maher M. W., Selto F. H., *Comptabilité de gestion et contrôle des coûts,
Stratégies des décisions en entreprises*

Ingham M., *Vers l'innovation responsable, Pour une vraie responsabilité sociétale*

Tidd J., Bessant J., Pavitt K., *Management de l'innovation, Intégration du changement
technologique, commercial et organisationnel*

Stankiewicz F., *Manager RH, Des concepts pour agir, 2^e édition*

Stolowy H., Lebas M. J., Ding Y., Langlois G., *Comptabilité et analyse financière,
Une perspective globale, 3^e édition*

Hervé Stolowy - Michel J. Lebas
Yuan Ding - Georges Langlois

COMPTABILITÉ ET ANALYSE FINANCIÈRE

UNE PERSPECTIVE
GLOBALE

3^e édition

Ouvrage original

Financial Accounting and Reporting – A Global Perspective, fourth edition, by Hervé Stolowy,

Michel J. Lebas and Yuan Ding

© 2013, Cengage Learning

All Rights Reserved

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : www.deboeck.com

©De Boeck Supérieur s.a., 2013
Fond Jean Pâques, 4 – 1348 Louvain-la-Neuve

3^e édition
2^e tirage 2014

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale, Paris : avril 2013

Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2013/0074/021

ISSN 1782-8147

ISBN 978-2-8041-7499-6

LES AUTEURS

Hervé Stolowy est professeur de comptabilité au Groupe HEC (Jouy-en-Josas, France). Il est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris, titulaire d'une maîtrise de droit privé (université de Paris-Val-de-Marne), d'une licence de langues étrangères appliquées anglais-russe (université de Paris-Sorbonne), d'un doctorat de gestion (université de Paris-Sorbonne) et d'une habilitation à diriger des recherches doctorales. Il est expert-comptable diplômé.

Il est l'auteur et le coauteur de 10 ouvrages, de chapitres dans 15 ouvrages collectifs, et il a publié plus de 75 articles dans des revues de recherche théorique et appliquée, comme *Abacus*, *Accounting Auditing & Accountability Journal*, *Accounting, Organizations and Society*, *Advances in International Accounting*, *Comptabilité – Contrôle – Audit*, *European Accounting Review*, *Finance – Contrôle – Stratégie*, *The International Journal of Accounting*, *Issues in Accounting Education*, *Journal of Accounting and Public Policy*, *le Journal of Business Ethics*, *Les Echos*, la *Review of Accounting and Finance*, la *Revue de Droit Comptable* et la *Revue Française de Comptabilité*.

Ses domaines de recherche et d'enseignement s'étendent à la comptabilité financière et internationale. Il s'intéresse plus particulièrement aux IFRS, aux actifs incorporels, aux manipulations comptables et à la conception des tableaux des flux de trésorerie et à leur utilisation. Le professeur Stolowy est membre de l'Association francophone de comptabilité (AFC), de l'European Accounting Association (EAA), de l'American Accounting Association (AAA) et de l'Association canadienne des professeurs de comptabilité (ACPC). Il est l'ancien président de l'AFC et l'actuel co-rédacteur en chef de *Comptabilité – Contrôle – Audit* Il a été membre du « *Comité d'examen des avis sur les normes comptables* (SARG) créé pour donner des avis à la Commission (européenne) sur l'objectivité et la neutralité des opinions du *Groupe consultatif européen pour l'information financière* (EFRAG) ».

Hervé Stolowy enseigne la comptabilité financière et l'analyse financière dans les programmes de formation du Groupe HEC (programme HEC-MBA et master HEC de science de gestion – *Grande École*). Il enseigne aussi dans le programme d'études doctorales d'HEC (recherche en comptabilité financière).

Michel Lebas est professeur honoraire de comptabilité de gestion et de contrôle de gestion au Groupe HEC, Paris. Il a fait ses études en France (HEC) et aux États-Unis (Tuck School à Dartmouth College et Graduate School of Business de l'université de Stanford). Après une courte carrière d'analyste pour un groupe américain transnational puis de consultant au bureau de New York de ce qui était alors Price Waterhouse, il s'est orienté vers

l'enseignement supérieur tout en poursuivant une activité libérale de conseil. Il est actuellement, à plein temps, consultant libéral et formateur de cadres supérieurs, travaillant pour des sociétés transnationales et de plusieurs programmes internationaux de MBA Cadres dirigeants en Europe, Asie, Amérique du Nord et Afrique.

Le domaine d'intérêt et de conseil du professeur Lebas est axé sur les pratiques avancées en comptabilité de gestion et en systèmes de gestion de la performance. De 1989 à 2008, il était l'un des chercheurs universitaires associés au programme *Beyond Budgeting Round Table du Consortium for Advanced Manufacturing-International (CAM-I)*. De 1992 à 2000, il a représenté l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes à ce qui était le « *Financial and Management Accounting Committee* » (FMAC) (actuellement « *Accountant in Business Committee* ») de la Fédération internationale des comptables (IFAC). Il est le fondateur et il a été, de 1992 à 1996, le co-rédacteur de la section comptabilité de gestion de la Revue française de comptabilité. Ses publications, outre ce manuel, comprennent des chapitres dans des œuvres collectives de premier plan, la co-rédaction d'un *Glossaire d'anglais comptable*, la co-rédaction d'un *Glossaire de comptabilité de gestion*, ainsi qu'un manuel de comptabilité de gestion. Il est coauteur d'une monographie du CAM-I sur les *Meilleures pratiques des organisations de classe mondiale*, en collaboration avec Ken Euske et C.J. McNair. Ses nombreux articles ont été publiés dans un grand nombre de revue théoriques et professionnelles, dont *Administración de Empresas*, *Les Cahiers de l'ANAT*, *Cahiers Français*, *Comptabilité – Contrôle – Audit*, *De Accountant*, *Les Echos*, *European Accounting Review*, *European Management Journal*, *The Financial Times*, *International Journal of Production Economics*, *Journal of Management Studies*, *Management Accounting Research*, *Performances Humaines et Techniques*, *Problemi di Gestione*, *Revue Française de Comptabilité*, *Revue Française de Gestion Industrielle*, *Sviluppo Et Organizzazione*, *Travail* et dans les publications de l'IFAC.

Le professeur Lebas été directeur des études de l'École des Hautes études commerciales (1986-1989). Il a été ou est encore professeur invité à l'École de gestion Aalto (anciennement École d'économie d'Helsinki), l'École de gestion d'Aarhus, SDA Bocconi à Milan, à l'école Fletcher de droit et de diplomatie de l'université Tufts, à l'INSEAD, l'École méditerranéenne de gestion de Tunis, la Darden Graduate School of Business de l'université de Virginie et à l'École Foster de gestion de l'université de Washington. Michel Lebas est membre de l'Association francophone de comptabilité, de l'American Accounting Association et de l'Institut des comptables de gestion. Il habite aux États-Unis à Seattle (État de Washington).

Yuan Ding est professeur de comptabilité à la China Europe International Business School (CEIBS) où il occupe la chaire de Cathay Capital. Avant d'exercer à la CEIBS, il était membre titulaire du personnel enseignant d'HEC Paris. Il a obtenu un doctorat de gestion de l'université Montesquieu (Bordeaux IV). Il est aussi titulaire d'une maîtrise d'administration des entreprises de l'université de Poitiers.

Les travaux de recherche du professeur Ding ont été publiés dans *Accounting, Organizations and Society*, *Journal of Accounting and Public Policy*, *European Accounting Review*, *Abacus*, *The International Journal of Accounting*, *Review of Accounting and Finance*, *Advances in International Accounting*, *Issues in Accounting Education*, *le Journal of Business*

Ethics, Managerial Finance, Journal of Business Venturing, Journal of International Business Studies, Management International Review, Corporate Governance: An International Review, International Journal of Disclosure and Governance et dans plusieurs revues scientifiques françaises de premier plan.

Le professeur Ding est membre de *l'Association européenne de comptabilité*, de *l'Association francophone de comptabilité* et de *l'American Accounting Association*. Il est co-rédacteur en chef de *The International Journal of Accounting* et rédacteur associé du *China Journal of Accounting Research*. Il est aussi membre du comité éditorial du *Journal of Accounting and Public Policy*, du *Global Perspectives on Accounting Education Journal* et de *Research in Accounting in Emerging Economies*. Ses travaux en cours sont consacrés aux éléments incorporels, à l'harmonisation internationale de la comptabilité, à la gestion des bénéfices et aux malversations comptables, aux prévisions des analystes, aux problèmes de gouvernement des sociétés, aux questions d'introduction en Bourse et à la réforme comptable en Chine.

Le professeur Ding enseigne la comptabilité financière, l'analyse comptable, la comptabilité internationale et le gouvernement des sociétés, dans le cadre de la préparation au master de science de gestion, au MBA, à l'EMBA et au doctorat en Chine et en Europe. À la CEIBS, il a été l'un des fondateurs du premier programme public destiné aux directeurs financiers en 2005 et il participe à de nombreux programmes destinés aux cadres dirigeants en collaboration avec Harvard, Wharton, l'INSEAD, l'université de New York, la London School of Economics, l'IESE et HEC Paris. Il intervient souvent comme consultant auprès de nombreuses entreprises transnationales et chinoises, dans les domaines de la communication financière, du gouvernement des sociétés, de la conception des systèmes de contrôle des coûts, des prises de participation et des fusions. En mai 2011, le professeur Ding a créé le « *Ding Yuan Index Neutral Fund* » sur le marché intérieur chinois des actions et il est ainsi devenu le premier professeur de comptabilité et de finance de Chine continentale à diriger un fonds commun de placement. Il est également administrateur de sociétés cotées chinoises et d'institutions financières en Chine, en Europe et en Amérique du Nord.

L'équipe d'auteurs est le reflet de l'esprit et du style du manuel. Hervé Stolowy et Yuan Ding apportent les points de vue du praticien et chercheur en comptabilité et communication financière et de l'analyste financier extérieur, tandis que Michel Lebas exprime les préoccupations du gestionnaire interne dans la conception des systèmes d'information et dans l'interprétation de l'information comptable. Vivant actuellement et travaillant dans trois continents distincts (Europe, Amérique et Asie), l'équipe offre une vision mondiale synthétique exceptionnelle des problèmes comptables du moment et de leurs implications pour la gestion.

Georges Langlois a assuré la traduction de l'ouvrage de Hervé Stolowy et Michel Lebas, et son adaptation au contexte francophone. Il est professeur agrégé honoraire d'économie et gestion. Il est ancien élève de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (aujourd'hui École normale supérieure de Cachan). Il a lui-même longtemps enseigné la comptabilité financière, la comptabilité de gestion et le contrôle de gestion dans cet établissement supérieur de recherche et de formation de l'élite des professeurs des disciplines

technologiques industrielles et économiques. Il y était responsable de la préparation des élèves-professeurs, aux épreuves comptables de l'agrégation d'économie et gestion. Il a été membre du jury de cette agrégation pendant neuf ans. Il a aussi été membre du jury de l'agrégation tunisienne homologue pendant cinq ans.

Il est l'auteur de nombreux manuels couvrant les domaines de la comptabilité financière et de gestion, de la finance, du contrôle de gestion ainsi que des mathématiques appliquées à la gestion. Plus récemment, il a eu une activité de traducteur et d'adaptateur d'ouvrages américains de comptabilité, de contrôle de gestion et de finance.

Il est ancien trésorier de l'Association francophone de comptabilité (AFC).

AVANT-PROPOS

1. COMPTABILITÉ ET COMMUNICATION FINANCIÈRE : UNE APPROCHE INTERNATIONALE

La troisième édition en français de ce manuel est la traduction et l'adaptation de l'ouvrage « *Financial Accounting and Reporting, a Global Perspective, 4th edition* », écrit en langue anglaise par Hervé Stolowy, Michel Lebas et Yuan Ding. Les auteurs ont voulu combler un vide en écrivant un manuel spécialement adapté aux besoins du public *international* des MBA et des programmes de formation continue de cadres supérieurs. Le recrutement de ces étudiants a conduit les auteurs à :

- rédiger en anglais qui est la langue de travail incontournable entre étudiants et enseignants venant de pays différents ;
- dispenser un enseignement exempt de liens avec une réglementation et une culture nationale particulière.

Il était cependant dommage que le contenu innovant de l'ouvrage d'Hervé Stolowy, Michel Lebas et Yuan Ding reste le privilège des étudiants maîtrisant l'anglais comptable et des enseignants intervenant dans des institutions ou des programmes de formation où la langue de travail est l'anglais.

C'est ce qui a donné l'idée d'écrire cette version en français de l'ouvrage d'Hervé Stolowy, Michel Lebas et Yuan Ding. Même les utilisateurs francophones de la version originelle en anglais, peuvent tirer profit de cette traduction et adaptation. Leur formation serait incomplète s'ils restaient ignorants du vocabulaire comptable et financier de leur langue maternelle, des règles particulières et des pratiques comptables de leur propre pays. Outre l'infirmité culturelle d'une méconnaissance de leur tradition nationale, cette lacune constituerait un obstacle à la communication entre des cadres supérieurs formés à l'anglo-saxonne et ceux formés en français.

2. UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE POUR NON-SPÉCIALISTES DE LA COMPTABILITÉ

De nos jours, les programmes de formation supérieure en gestion ont une audience *internationale*. Cet ouvrage prend acte des besoins résultant de cette situation. Il a été écrit

pour enseigner la comptabilité et la communication financière à des non-spécialistes en s'attachant à trois aspects :

- D'abord, il est délibérément orienté vers l'utilisateur de l'information comptable, tant dans l'explication des principes que dans la pratique de l'analyse comptable et financière.
- Ensuite, son approche *n'est pas l'expression d'une norme nationale*. Les questions sont exposées en faisant appel à la réflexion, en parcourant les différentes solutions admissibles. Autant que possible, toutes les solutions envisageables sont étudiées avec leur logique, leurs avantages et leurs inconvénients.
- Il adopte un *point de vue international*. Bien que les auteurs se réfèrent délibérément aux principes et aux règles des IFRS, ils ne négligent pas et expliquent aussi les conséquences des positions différentes que d'autres normalisateurs ont pu adopter sur des questions conséquentes. Notre choix reflète simplement les progrès de l'harmonisation et de la convergence entre les législations et normes nationales et le normalisateur international mondialement reconnu.

2.1 OBJECTIFS DU MANUEL

Cet ouvrage présente une initiation à la comptabilité, à l'analyse comptable et à la communication financière. Il est destiné :

- aux étudiants en gestion, poursuivant leurs études dans des institutions où l'on considère que connaître un seul système comptable (national) est une préparation insuffisante au monde dans lequel les étudiants travailleront ;
- aux étudiants de premier et de second cycle universitaire dans l'expérience de la gestion est encore faible ;
- aux cadres supérieurs, non spécialistes de la finance quels que soient leur environnement et leur expérience, dont les fonctions sont éloignées des techniques financières, qui veulent néanmoins être en mesure d'évaluer les résultats financiers des entreprises où ils interviennent et de décoder la manière dans ces résultats sont communiqués au monde extérieur ;
- aux cours de niveau intermédiaire, en analyse comptable, en information financière et en comptabilité internationale, en complétant le manuel par les annexes en ligne sur le site <http://superieur.deboeck.com>.

2.2 NOTRE MÉTHODE EST ADAPTÉE AUX CARACTÉRISTIQUES DE L'AUDIENCE VISÉE

La méthode est fondée sur les idées suivantes :

- Nous avons adopté le point de vue de l'*utilisateur* plutôt que de celui du technicien. Ce choix repose sur la conviction que les « étudiants » en gestion (en formation initiale, supérieure ou continue), quelle que soit leur spécialisation ou leur future carrière, seront essentiellement des utilisateurs réguliers des états financiers.

- Qu'ils utilisent l'information comptable et financière en interne, en tant que cadres supérieurs et dirigeants, ou qu'ils soient des utilisateurs extérieurs (investisseurs, analystes, etc.), ils devront interpréter les données financières.
- Il leur suffit d'avoir assez de connaissance des procédures comptables pour ne pas être à la merci de ceux qui produisent l'information. Un vieux proverbe chinois dit : « Si tu veux bâtir un pont, interroge la rivière. » Si un responsable veut prendre la bonne décision au sujet d'une entreprise, il vaut mieux qu'il écoute ce que l'entreprise dit d'elle-même, comment elle parle de ses réalisations ou de sa trésorerie. La connaissance du passé permet au décideur, compte tenu de l'environnement économique mondial, d'avoir une idée de la performance financière future de l'entité et des risques impliqués par son comportement, par son modèle d'entreprise et par les décisions qu'elle est susceptible de prendre ou qu'elle a déjà prises.
- Les lecteurs de cet ouvrage sont des spécialistes aussi bien que des non-spécialistes. Tout en aidant les non-spécialistes à devenir compétents dans la connaissance et dans l'utilisation de l'information financière, notre méthode ouvre une nouvelle perspective aux spécialistes qui revisitent, du point de vue de l'utilisateur, l'information qu'ils rédigent, et qui reconsidèrent leur stratégie de communication financière afin de mieux répondre aux besoins de ceux auxquels elle est destinée.
- Ce manuel s'appuie sur des exemples tirés du monde réel. Il intègre de très nombreux extraits des rapports annuels de sociétés reconnues et d'extraits de la presse financière. Certains passages des rapports annuels sont commentés de manière approfondie, afin d'entraîner les étudiants à la lecture et à l'interprétation des rapports annuels et des articles de la presse financière.
- Au lieu d'imposer une solution réglementaire (technique) à un problème de communication ou d'évaluation, nous avons préféré étudier d'abord la logique économique du problème. Nous définissons ensuite les types de solutions possibles et leur incidence sur les décisions d'une entreprise ou d'un utilisateur extérieur. Les normes et règlements comptables résultent d'une logique exposée, s'il y a lieu, dans les chapitres.
- Au long de l'ouvrage, en fonction du contexte, nous citons et commentons les dernières normes de l'IASB (IAS/IFRS). Nous sommes convaincus que, dans bien des cas, les recommandations de l'IASB, compte tenu de leur marge d'interprétation et de leur souplesse, proposent des solutions satisfaisantes. Cependant, nous n'hésitons pas à éclairer les domaines où le débat reste ouvert ou ceux où nous sommes en désaccord, du point de vue de l'utilisateur, avec la solution officiellement recommandée.
- Chaque chapitre est complété en cinq parties : (1) Résumé, (2) Exercices résolus de révision, (3) Problèmes et QCM d'application, (4) Bibliographie et (5) Documents disponibles en ligne.
- Un glossaire et un index figurent à la fin de l'ouvrage. La plupart des chapitres sont complétés sur le site Internet de l'éditeur par des annexes qui traitent de questions particulières.

- Les auteurs ont écrit ce manuel avec l'intention de montrer que des synthèses comptables de qualité sont essentielles aux décideurs. Comprendre les états financiers est aussi important pour les dirigeants que de lire les journaux. La bonne comptabilité, comme le bon journalisme, observent des règles et sont contraints par le professionnalisme, la culture, la morale et la tradition. Le talent du journaliste, comme celui du comptable, repose sur sa capacité à donner une image fidèle des événements. La comptabilité décrit la réalité économique des entreprises en utilisant un langage spécialisé. Nous espérons que cet ouvrage démystifiera le monde de la communication financière.

2.3 QUELQUES CONSIDÉRATIONS PRATIQUES

- Comme le choix de l'unité monétaire n'interfère pas avec le raisonnement, nous utilisons systématiquement une unité monétaire (UM) symbolique, sauf quand il s'agit d'exemples tirés de la vie réelle. Dans ce dernier cas, nous nous référons à la monnaie réelle.
- Dans certains tableaux, les parenthèses sont équivalentes à un signe négatif, comme le veut la pratique comptable de nombreux pays.
- Les tableaux et les figures sont numérotés par chapitres. Ceux qui sont insérés dans les compléments en ligne sont signalés par la lettre C après le numéro (par exemple, tableau 12.1C signifie ; 1^{er} tableau du complément en ligne du chapitre 12, tandis que le tableau 12.1 est le 1^{er} tableau du chapitre 12 dans le manuel que vous tenez entre vos mains).

2.4 SUPPORT EN LIGNE

Des compléments de cours et le corrigé des exercices de révision sont accessibles aux étudiants sur le site <http://superieur.deboeck.com>. Le corrigé des exercices d'application et des PowerPoint sont accessibles uniquement aux enseignants qui utilisent l'ouvrage dans le cadre de leur cours.

2.5 NOUVEAUTÉS DE LA TROISIÈME ÉDITION EN FRANÇAIS (QUATRIÈME ÉDITION EN ANGLAIS)

Outre la mise à jour des IFRS et la reproduction des derniers rapports financiers disponibles au moment de l'écriture de l'ouvrage, la troisième édition offre :

- Dans le corps des chapitres et dans les exercices, de nouveaux exemples mis à jour de la vie d'entreprises réelles opérant dans de nombreuses parties du monde, avec une forte augmentation des cas de sociétés dont le siège est en Asie.
- La distinction entre les notions de « valeur comptable » et de « valeur de marché » présentée dès le 1^{er} chapitre et constamment évoquée dans la suite de l'ouvrage.
- L'accent mis sur la relation entre la valeur de marché et la valeur comptable, compte tenu du risque (ou de l'instabilité) et de l'horizon temporel visible (ou de l'espérance de vie du modèle d'entreprise).

- La conformité aux normes IFRS/IAS en vigueur à fin 2012.
- D'amples développements sur la juste valeur dans un chapitre 10 entièrement réécrit (IFRS 9 Instruments financiers, IFRS 13 Détermination de la juste valeur).
- Importante mise à jour du chapitre 13 sur la consolidation (IFRS 10 États financiers consolidés qui remplace l'IAS 27 pour la partie concernant les états financiers consolidés et SIC 12 sur les entités ad hoc, IFRS 11 Partenariats [substituée à l'IAS 31 et la SIC 13] qui remplace l'intégration proportionnelle par la mise en équivalence pour les coentreprises tandis qu'elle applique une technique particulière aux exploitations conjointes, IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités).
- Augmentation des sections relatives à l'analyse financière dans presque tous les chapitres avant les chapitres particulièrement consacrés à l'analyse comptable.
- Approfondissement du niveau des détails dans un grand nombre de nouveaux exercices de révision à la fin des chapitres.
- Problèmes d'application et études de cas plus nombreux et mis à jour à la fin de tous les chapitres (notamment dans le chapitre 6 sur la comptabilisation des produits).
- Indication du niveau de difficulté de chacun des exercices en fin de chapitre.

CHAPITRE 1

COMPTABILITÉ :

LE LANGAGE DE L'ENTREPRISE

À DÉCOUVRIR DANS CE CHAPITRE

Ce chapitre vous fera comprendre :

1. Que la comptabilité est un langage qui permet de modéliser, décrire et comprendre l'activité de l'entreprise ;
2. Ce que représentent les notions de comptabilité, de comptabilité financière et de comptabilité de gestion ;
3. Que la comptabilité financière s'appuie en pratique sur la procédure d'enregistrement des opérations ;
4. Que l'information sur la situation financière de l'entreprise, synthétisée par les états financiers est le produit final de ces procédures ;
5. Que plusieurs catégories d'utilisateurs aux objectifs éventuellement différents, sont concernées par l'information comptable ; c'est pourquoi la pratique comptable est un compromis entre les exigences de chacun des intéressés.
6. Comment les opérations élémentaires sont enregistrées et leur incidence sur les états financiers ;
7. Qu'il y a trois états financiers : l'état de la situation financière (ou bilan), le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie ;
8. Quelles sont les caractéristiques et le rôle de chacun des états financiers ;
9. Que la comptabilité est un instrument d'enregistrement et d'aide à la décision vraiment très ancien.

La comptabilité est inséparable de l'entreprise et de sa gestion. Dans cet ouvrage, nous traiterons de **comptabilité** mais aussi des problèmes relatifs à la conduite des entreprises et des décisions du point de vue des dirigeants et des investisseurs. On dit souvent que « la comptabilité est le langage de l'entreprise. » Voyons ce que recouvre cette formule classique.

1. UN MODÈLE REPRÉSENTATIF DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

L'entreprise exerce une activité (la production définie comme la transformation de ressources) qui implique plusieurs personnes qui achètent des biens pour les revendre. (Robinson Crusoe, seul dans son île, pouvait « entreprendre » mais il ne pouvait pas exploiter une « entreprise ».)

L'entreprise implique les fournisseurs et les clients mais aussi quantité de personnes, chacune apportant une compétence particulière.

L'entreprise transforme¹ des ressources en une autre chose (produit ou service, corporel ou incorporel) destinée à répondre à l'attente de consommateurs, en générant un « profit ». Elle offre de la « valeur » sur le marché (c'est-à-dire les fonctionnalités, la disponibilité, la durabilité, le choix, la localisation, etc. d'un bien ou d'un service). La création et la mise à disposition de la « valeur » consomment des ressources. Les clients qui choisissent de répondre favorablement à cette offre, transfèrent à l'entreprise une part de leurs propres ressources. Le but (et la nécessité pour la survie) de l'entreprise est que les ressources acquises en vendant excèdent les ressources consommées pour réaliser cette vente, en d'autres termes qu'il y ait création d'un « profit ».

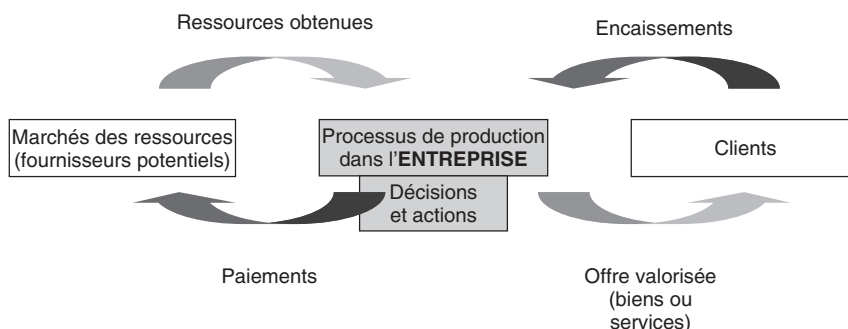
Chacune des compétences des individus ou des groupes (marketing, recherche et développement, ingénierie, achats, production, vente, location, coordination, direction, contrôle, etc.) contribue au processus de production qui crée un produit présentant de la valeur pour un ensemble de consommateurs solvables et qui met ce produit à leur disposition.

Les décisions dans l'entreprise portent sur la manière dont les ressources seront acquises, affectées à chaque domaine de compétence et transformées au « service » des clients. Toutes ces décisions sont fondées sur une *représentation* du processus de production qui comprend une description du rôle des différents domaines de compétence. Toute entreprise a sa propre conception de son processus de production et donc de l'affectation de ses ressources ; ceci constitue sa stratégie particulière. Les entreprises appartenant au même secteur (ex. chaînes mondiales de distribution de vêtements), peuvent avoir des stratégies bien différentes quant aux secteurs visés sur le marché, aux approvisionnements, à leur politique de marques ou à l'emplacement des magasins. Par exemple, Inditex (Espagne), le premier distributeur mondial de vêtements, travaille sous dix marques différentes pour couvrir de larges secteurs du marché. La plus connue de ces marques, Zara, ne représente que le tiers de ses magasins et de ses apports aux besoins vestimentaires des jeunes hommes et des jeunes femmes. Hennes et Mauritz (Suède), le deuxième distributeur mondial de vêtements, après Inditex, n'utilise que la seule marque H&M et s'adresse surtout aux femmes. Inditex est très intégré verticalement et il assure en interne la conception et la fabrication de ses produits (qui n'est qu'en partie sous-traitée aux pays à bas coût) En revanche, Hennes et Mauritz est beaucoup plus décentralisée et elle a recours à plus de 800 usines spéciali-

1. Nous entendons par « transformation », les activités de production et de services. Par exemple, un détaillant « produit » un choix de marchandises, disponibles en un seul endroit ou sur un seul site Internet, réduisant ainsi les coûts de transaction du client ; celui-ci n'a plus besoin d'agrèer chaque fournisseur ni d'aller de fournisseur en fournisseur pour emplir son caddy.

sées horizontalement dans des pays à bas coût pour produire les vêtements qu'elle dessine, souvent avec l'assistance de designers immigrés. Inditex exploite plus de 5 000 magasins dans 80 pays tandis que H&M exploite 2 300 magasins dans 43 pays ; leurs chaînes logistiques sont donc différentes. Ces entreprises sont les deux leaders mondiaux de la distribution de vêtements mais, bien qu'elles appartiennent à la même classe de risque, leurs stratégies et leurs méthodes d'exploitation sont différentes. La comptabilité doit être en mesure de produire des documents permettant au lecteur de comparer leurs résultats financiers et leurs perspectives d'avenir, malgré leurs différences. La comptabilité doit donc être suffisamment générale pour s'appliquer à des situations variées et à différents modèles d'entreprises.

Sur la figure 1.1, un cycle en « forme de huit. » représente l'activité d'une entreprise type. Les ressources acquises y sont transformées en une offre valorisée, concrétisée par des biens ou des services livrés aux clients. Ceux-ci, en échange de ces biens, versent alors de l'argent qui est finalement employé à acquérir de nouvelles ressources. Le cycle en « forme de huit » se répète tant que l'entreprise peut acquérir des ressources, tant qu'elle continue à satisfaire suffisamment de clients (qui perçoivent que la valeur proposée dépasse celle des concurrents) et tant qu'elle reçoit davantage d'argent de ces clients qu'elle doit en verser à tous ses fournisseurs (salariés et apporteurs de capitaux inclus) pour entamer un nouveau cycle.



Flux de trésorerie. Flèches orientées vers la gauche. Flux de ressources en biens et services. Flèches orientées vers la droite.

Figure 1.1 Le modèle de base du cycle en « forme de huit »

Le cycle de trésorerie doit être contrôlé par les dirigeants de l'entreprise. Chacune des opérations (entre les fournisseurs et l'entreprise ou entre l'entreprise et ses clients, mais aussi à l'intérieur du processus de production, qu'il contribue à l'approvisionnement, à la production ou à l'encaissement auprès des clients) doit être enregistrée afin de servir à des comparaisons dans le temps. Par exemple :

- l'entreprise a-t-elle besoin de plus ou moins de ressources que dans la période précédente pour trouver un client ou pour créer un nouveau produit ?
- comment se présente l'entreprise (à différents points de vue) par rapport à ses concurrentes ?
- l'entreprise doit-elle engager davantage de ressources que ses concurrentes pour trouver un fournisseur fiable ou pour retenir des compétences ?

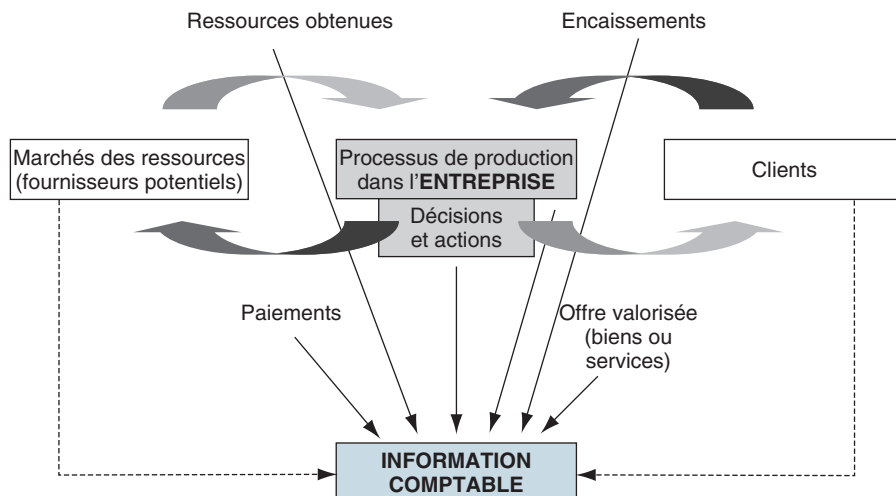
La seule façon, pour les divers dirigeants et acteurs de l'entreprise, de pouvoir analyser les opérations et de faire le nécessaire pour qu'elle reste compétitive, est de s'entendre sur une description commune des opérations, qui permette aux décideurs de communiquer entre eux. Autrement dit, ils doivent avoir un langage en commun, avec son vocabulaire, sa grammaire et sa syntaxe, pour décrire les événements et les opérations à considérer pour gérer la « forme en huit. » Ce langage est appelé comptabilité.

2. COMPTABILITÉ : UN LANGAGE POUR L'ENTREPRISE

La comptabilité est un langage spécialisé qui est caractérisé par sa capacité à :

- Décrire une situation ou un résultat (comme : « Le produit des ventes aux clients s'est élevé à 12 millions d'unités monétaires (UM) en octobre »).
- Décrire les événements qui ont conduit à ce résultat (comme : « On a fait une campagne de publicité télévisée d'un coût de 750 000 €, pendant la première semaine d'octobre ; la part de marché a augmenté de 10 % entre le 1^{er} et le 31 octobre ; les prix ont été réduits de 5 % le 1^{er} octobre par rapport aux prix pratiqués depuis l'année dernière ; on a gagné de nouveaux clients, etc.).
- Donner un classement pertinent des résultats, permettant à ceux qui analysent les signaux comptables de dire « Ce résultat - qu'il concerne une période de temps, un marché ou un centre de responsabilité - est meilleur (ou pire) que cet autre résultat. »

La figure 1.1 doit donc être modifiée pour montrer que la comptabilité est nécessaire pour appuyer la prise de décision. La figure 1.2 incorpore ces modifications.



Les flèches en trait continu représentent les données comptables et l'information créées en interne tandis que les flèches en pointillés représentent les données et l'information utilisées dans la comptabilité mais qui proviennent des fournisseurs ou des clients.

Figure 1.2 La comptabilité décrit (et est liée à) tous les éléments de l'activité de l'entreprise

La comptabilité enregistre les flux matériels et monétaires qui circulent dans la « forme en huit » et les événements (de nature économique) qui s'y produisent. Elle enregistre essentiellement les variables économiques exprimées en unités monétaires. Elle peut cependant décrire des paramètres non financiers en les présentant comme dans une balance physique où le poids des matières consommées devrait être égal au poids des produits finis et des rebuts. La comptabilité fait partie de la vie de l'entreprise. Elle est inséparable de l'activité de l'entreprise comme l'ombre est inséparable de l'objet éclairé. La comptabilité aide les dirigeants à savoir ce qui a été fait ; ils peuvent ainsi infléchir leurs actions pour obtenir à l'avenir, des résultats mieux en accord avec leurs intentions et leurs objectifs.

Il ne suffit pas d'enregistrer les données relatives à l'activité de l'entreprise. Encore faut-il les classer selon une ou plusieurs logiques, établir des synthèses des données reclassées et présenter ces synthèses aux intéressés sous une forme qui leur soit accessible. Dans les pays francophones, la comptabilité intègre l'ensemble de ces tâches. Dans le monde anglophone, le terme de comptabilité (*accounting*) tend à se restreindre à la collecte et au classement des données. L'établissement et la communication des synthèses sont généralement considérés comme une activité distincte : le *reporting*. Ce mot n'a pas de traduction satisfaisante ; la tendance est de l'utiliser tel quel en français.

2.1 RELATION D'AGENCE ET REPORTING

L'entreprise implique la délégation :

- délégation des apporteurs de capitaux aux dirigeants de l'entreprise chargés de créer les richesses qui les rémunéreront ;
- Délégation dans l'organisation, à des dirigeants spécialisés (responsables de pôles de compétences) qui travaillent ensemble à la création de richesses (notamment au profit des apporteurs de capitaux mais aussi à celui des autres acteurs de l'entreprise.)

La délégation implique de contrôler que l'autorité concédée et l'autonomie accordée, sont utilisées à bon escient. Pour contrôler, il faut être **informé** de ce que le « délégataire » (ou agent c.-à-d. le titulaire d'une délégation du droit de prendre des décisions) a fait et des résultats qu'il a obtenus. Le flux d'informations permettant au « délégant » (ou principal) d'exercer son contrôle, est ce qu'on appelle le *reporting*. Le *reporting* est le compte rendu comptable de ce que le subordonné ou le délégataire a fait des ressources qu'il a reçues de son supérieur ou principal. Un rapport (c.-à-d. un document de synthèse) peut informer des actions, des résultats ou des deux.

- S'il s'agit des actions (de la part de l'agent), les comptes seront détaillés et ils indiqueront la valeur des facteurs intervenant dans le processus de production. Le *reporting* des moyens est strictement interne et particulier à chaque entreprise (nous verrons plus loin qu'il s'appuie sur les données de la « comptabilité de gestion »).
- Si le document de synthèse ne concerne que les résultats, sa forme peut être standard car les questions des utilisateurs de l'information financière se posent à peu près dans les mêmes termes, quelle que soit la nature de l'entreprise. Cette sorte

de documents est le sujet de cet ouvrage et elle fait partie de ce qu'on appelle la « comptabilité financière. »

Il s'agit de savoir :

- si l'entreprise a créé de la valeur (c.-à-d. un rendement positif compte tenu du niveau de risque) pour les apporteurs de capitaux (actuels ou potentiels) et si elle continuera à le faire et à quel taux ;
- si les actions présentes et passées augmentent ou réduisent le risque auquel l'entreprise est exposée ;
- et si les ressources contrôlées par l'entreprise assurent sa survie et pendant combien de temps (cette question étant primordiale, entre autres pour les salariés, les clients et les fournisseurs entre autres parties prenantes ².)

2.1.1 REPORTING DESTINÉ AUX APORTEURS DE CAPITAUX

La « forme en huit » de la figure 1.1 n'est pas tout à fait opérationnelle. Comme pour une pompe, le cycle doit être amorcé. Comment l'entreprise peut-elle se procurer les ressources pour alimenter le processus de production si elle ne détient pas déjà des liquidités avant de commencer son exploitation ? Les fournisseurs pourraient accorder des crédits pour amorcer la pompe mais le cycle d'exploitation risque d'être bien plus long que la durée du crédit que les fournisseurs sont disposés à consentir.

Ce sont les apporteurs de capitaux qui doivent fournir les ressources financières initiales qui permettront d'amorcer le cycle de production. Le dirigeant de l'entreprise est donc l'agent de l'apporteur de capital ; il a reçu mandat d'employer le capital pour réaliser un profit dans des conditions de risque acceptables. Dans certains cas, l'entrepreneur/dirigeant

2. On entend par parties prenantes, toutes les personnes qui ont un intérêt à la production et aux résultats de l'activité d'une entreprise. Outre les apporteurs de capitaux qui, en économie libérale, sont considérés comme les principales parties prenantes, nous pouvons citer (voir aussi la figure 1.4) :

- Les salariés qui ont intérêt à la stabilité de leur emploi et/ou dans la capacité de l'entreprise à favoriser le reclassement de son personnel, si un licenciement était inévitable.
- Les clients qui veulent être sûrs de la pérennité de leur fournisseur. C'est une question de sécurité et d'efficience car il est coûteux de retrouver un bon fournisseur.
- Les fournisseurs qui ont intérêt à avoir un acheteur durable de leurs produits (il est coûteux de trouver un bon client).
- Les autorités sanitaires car l'activité de l'entreprise risque d'avoir des répercussions sur la santé des salariés, sur la santé des personnes habitant au voisinage de l'entreprise et sur la santé des utilisateurs des produits de l'entreprise.
- Les autorités de protection de l'environnement car l'activité de l'entreprise risque d'avoir des conséquences sur l'environnement présent et futur.
- L'État qui s'intéresse aux conséquences de l'activité de l'entreprise sur la balance des paiements (importatrice ou exportatrice nette) ou sur le niveau de l'emploi.
- Les associations qui veillent au respect de valeurs sociales comme l'interdiction du travail des enfants et des prisonniers politiques, la non-discrimination à l'embauche et dans les conditions de rémunération, la non-discrimination entre les fournisseurs ou les clients, etc.

Cette liste est loin d'être exhaustive.

et l'apporteur de capital ne font qu'un. Nous verrons qu'il est essentiel de distinguer les activités de l'entreprise des activités privées des personnes qui apportent le capital ou qui agissent sur le cycle de production.

Dans un système capitaliste, on n'apporte pas des capitaux sans être motivé par l'espoir de réaliser un profit sur cet investissement. Il est donc normal que l'entreprise rende compte de l'emploi des fonds et des résultats obtenus de leur utilisation dans le processus de production.

Il y a deux sortes d'apporteurs de capitaux :

- Ceux (les **actionnaires** dans les sociétés par actions) qui placent leurs capitaux pour une durée indéterminée, qui sont disposés à assumer ou à partager (directement ou indirectement) les risques de l'entreprise (en contrepartie d'un rendement variable mais probablement élevé sous la forme de **dividendes** mais surtout de plus-values quand ils revendront leurs actions) et qui participent aux décisions (directement ou par l'intermédiaire de l'organe d'administration qui les représente) et.
- Ceux (les **prêteurs**) qui ne souhaitent supporter qu'un minimum de risques de l'entreprise et qui veulent obtenir un rendement garanti pour les fonds qu'ils lui confient jusqu'à une échéance déterminée.

Chaque catégorie de fournisseurs de fonds a des besoins spécifiques d'informations que le système comptable doit satisfaire. Les prêteurs veulent surtout être tenus informés de la capacité de l'entreprise à verser périodiquement des intérêts et à rembourser au terme convenu, les fonds qu'elle a empruntés. L'accent est donc mis sur sa capacité à générer des liquidités.

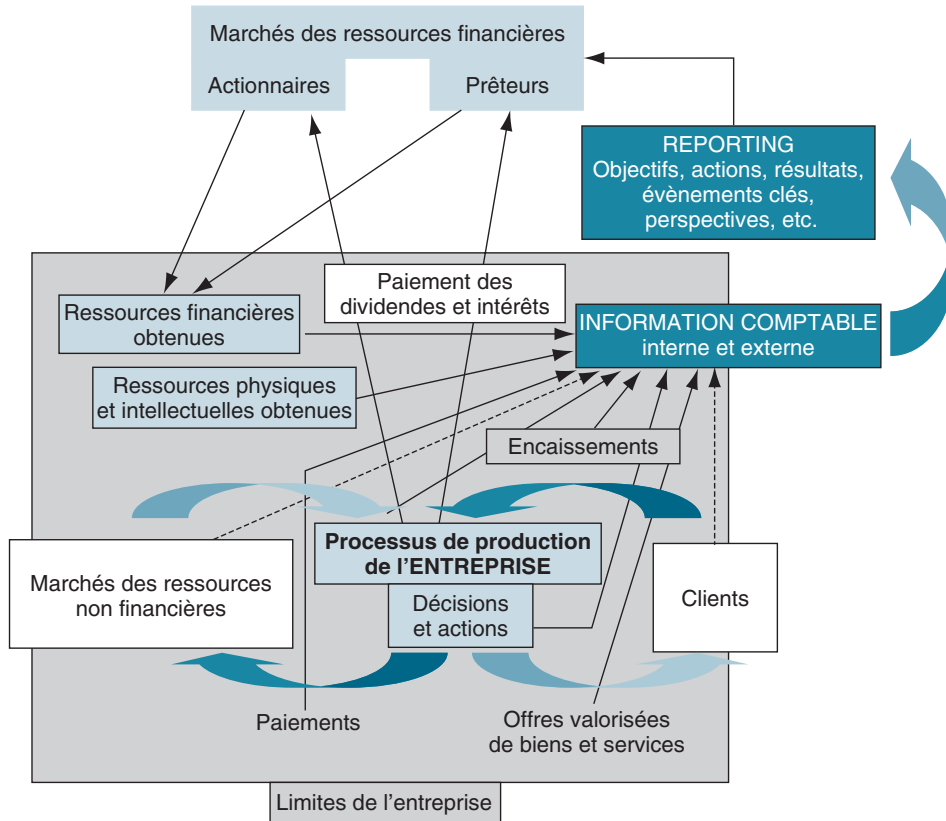
Les actionnaires, en revanche, s'intéressent à deux sortes d'informations : d'une part, d'un point de vue patrimonial, ils veulent savoir périodiquement ce que possède la société dans laquelle ils ont placé leurs fonds (et quels sont leurs droits) ; ils veulent être assurés que des contre-pouvoirs appropriés sont en place pour éviter les paiements indus (ce document de synthèse s'appelle l'**état de la situation financière** ou le **bilan**) ; d'autre part, ils veulent savoir combien de richesses nouvelles, auxquelles ils peuvent prétendre pour leur part, ont été créées lors du processus de production (ce document de synthèse s'appelle le **compte de résultat**.)

En outre, les prêteurs comme les actionnaires veulent être informés des projets de l'entreprise et de ses perspectives d'évolution.

Nous pouvons maintenant enrichir la figure 1.2 en y intégrant la complexité des processus qui sous-tendent la vie de l'entreprise. La figure 1.3, non seulement représente le cycle d'exploitation (la « forme en huit » du processus de production), mais elle montre qu'un flux initial de capital est nécessaire pour lancer le cycle de création de valeur. Les **apporteurs de fonds à long terme** doivent donc :

- être **rémunérés** par des dividendes ou par des intérêts ;
- être **informés** (*reporting*) du fonctionnement efficient de l'entreprise ;
- se servir de cette information pour avoir une idée des perspectives de performance, tant que le modèle d'entreprise n'est pas modifié.

Comme la comptabilité reflète l'ensemble des opérations économiques de l'entreprise, elle est le moyen de communication majeur, tant à l'intérieur de l'entreprise qu'avec ses partenaires (dont les apporteurs de capitaux et les prêteurs parmi tous ceux énumérés dans la note de bas de page n° 2).



Les traits continus représentent les flux de ressources du cycle de l'entreprise tandis que les traits en pointillés représentent l'information portée par la comptabilité qui provient des fournisseurs ou des clients. Les traits gras représentent les flux liés aux relations entre l'entreprise et ses apporteurs de fonds ; les fonds apportés sont représentés par des flèches tournées vers le bas ; les flèches tournées vers le haut représentent le paiement des intérêts et des dividendes. L'information comptable est une autre catégorie de « ressources » qui circulent entre les partenaires. L'information destinée aux apporteurs de fonds, provient de la comptabilité (qui dépasse les limites de l'entité) mais elle comprend aussi des données telles que les objectifs de l'entité, ses actions, ses résultats, etc, qui renseignent sur sa réussite et sur son aptitude à pérenniser son exploitation.

Figure 1.3 Flux monétaires et flux d'informations (comptabilité et reporting) entre une entreprise et ses fournisseurs de fonds

2.1.2 REPORTING DESTINÉ AUX PARTENAIRES DE L'ENTREPRISE

Formellement, l'entreprise n'est pas un agent des salariés, des clients ou des fournisseurs (ils n'ont pas mandaté l'entreprise). Il est cependant normal qu'ils soient tenus informés s'ils ont une relation durable avec l'entreprise. D'autres personnes qui cherchent à évaluer les risques d'une entreprise et ses chances de survie, utiliseront les documents comptables établis initialement à l'intention des apporteurs de capitaux. Ces autres utilisateurs analyseront le modèle d'entreprise et observeront des ratios significatifs ou des indicateurs de l'efficacité et de la pertinence du processus en « forme de huit » mais aussi de la sécurité des fonds confiés par les apporteurs de capitaux (c'est ce qu'on appelle « l'analyse financière » à laquelle les chapitres 15 à 18 sont consacrés.)

2.1.3 REPORTING DESTINÉ AUX SUPÉRIEURS HIÉRARCHIQUES ET AUX COLLÈGUES DE MÊME RANG

La comptabilité décrit les opérations liées aux actions et aux décisions et leurs résultats. Il est normal (et pratique, puisque l'information a déjà été saisie à l'intention des apporteurs de capitaux) qu'un supérieur hiérarchique se serve de l'information comptable pour vérifier si le subordonné s'est bien acquitté de ses responsabilités. Si le supérieur ne s'intéresse qu'aux résultats, il peut suffire de présenter l'information sous une forme analogue à celle destinée aux apporteurs de capitaux (la comptabilité financière est orientée vers les résultats). En revanche, si le supérieur veut apprécier les actions du subordonné, il s'intéresse au détail de ses activités dans l'exercice de sa mission. Dans ce cas, les états comptables seront davantage orientés vers les processus et ils seront basés sur les données de la « comptabilité de gestion ».

2.2 LA COMPTABILITÉ EST UNE LANGUE VIVANTE

Rappelons que la comptabilité décrit ce que font les acteurs du processus de production. Le processus en « forme de huit » est créateur de valeur. L'entreprise n'a de raison d'être que si le processus de production crée davantage de ressources (financières et non financières) qu'il n'en consomme.

Le fonctionnement de l'entreprise est évolutif afin de l'adapter aux innovations et à l'évolution de la concurrence. Les relations y sont affectées par les changements technologiques. Par exemple, l'arrivée d'Internet a sérieusement modifié l'organisation du processus de production. Les marchés en ligne et la vitesse des communications transforment les relations entre les entreprises, leurs fournisseurs et leurs clients. De même, de nouveaux problèmes surgissent avec l'évolution de la société. Par exemple, il y a 75 ans, rares étaient les entreprises qui se souciaient d'assurer une retraite à leurs anciens salariés. De nouveaux problèmes³ naissent tous les jours, et la comptabilité doit pouvoir les décrire. La nouvelle description doit être un enrichissement de la description antérieure. Le langage comptable doit donc être robuste et souple ; il doit reposer sur des principes solides qui permettront cette souplesse.

3. Par exemple, l'institution des quotas d'émission de CO₂ ou les mesures anti-pollution, se traduiront bientôt dans la rédaction des états financiers des entreprises concernées.

La comptabilité est un langage et ses « mots » sont des symboles qui reflètent une certaine vision du monde. Tout comme notre langue habituelle évolue continuellement, la comptabilité doit pouvoir s'adapter aux besoins de l'époque.

Le langage comptable a ceci de spécial que sa façon de décrire le monde de l'entreprise influe sur la périodicité de la constatation de la création de richesse et sur la façon dont elle est mesurée. À titre d'exemple, quand on achète une machine, on pourrait opérer la compensation entre le coût d'achat et les recettes générées par l'utilisation de la machine pendant la première année (il s'agirait d'une comptabilité de trésorerie) ; on pourrait, au contraire, considérer que la machine sera utilisée pendant plusieurs années pour réaliser des ventes et donc, n'imputer à la première année qu'une fraction du coût de la machine (l'amortissement de la machine sur sa durée d'utilisation, un aspect de ce que nous appelons « comptabilité d'engagement »). Il est évident que le choix entre la comptabilité de trésorerie et la comptabilité d'engagement affectera fortement la perception de l'étalement dans le temps de la création de richesse par la machine. L'importance sociale de ce langage comptable est telle que peu de pays l'ont laissé sans contrôle.

Le langage est essentiel pour les opérations de toute société organisée. Le cardinal de Richelieu a créé l'Académie française pour uniformiser la langue française et fixer ses règles. Sa décision était entièrement politique. Elle faisait partie du processus d'unification du royaume et facilitait le gouvernement comme le commerce entre les provinces. De la même manière, des institutions de normalisation comptable ont été créées dans de nombreux pays pour définir (réglementer) les éléments de ce langage particulier ; l'objectif est de mieux mesurer la création de richesse et donc de favoriser les échanges et d'aider les marchés financiers à contribuer au développement des entreprises.

Aujourd'hui, la réglementation du langage comptable se poursuit au niveau mondial parce que les entreprises commercent mondialement et aussi parce que les marchés financiers s'étendent sur le monde (voir le chapitre 5). C'est pourquoi les règlements nationaux tendent à converger (voir chapitre 5).

2.3 LA COMPTABILITÉ EST UNE LANGUE LAISSANT UNE CERTAINE MARGE DE MANŒUVRE

Diverses sont les conditions requises pour que la comptabilité soit opérationnelle et évolutive ; c'est pourquoi la comptabilité est nécessairement construite sur des principes très généraux qui laissent une place à l'adaptation de la représentation des besoins particuliers des entreprises et des catégories d'utilisateurs de l'information comptable. Le langage comptable doit pouvoir décrire l'activité de toutes sortes d'entreprises. Il doit permettre à tous les utilisateurs de se faire une opinion de l'entité économique en examinant ses états financiers (que les normes françaises appellent « comptes annuels »). Ces documents sont le « produit fini » du processus comptable.

L'opinion et les décisions des utilisateurs sont fondées sur plusieurs aspects : la situation financière (représentée par l'état de la situation financière/bilan), le résultat des ventes et l'efficacité de la consommation de ressources pour réaliser ces ventes (représentée par le compte de résultat) et la création et l'emploi des liquidités (représentées par le tableau des flux de trésorerie).

Les états financiers permettent aux utilisateurs de prendre des décisions concrètes comme : investir ou pas dans l'entreprise, acquérir des ressources supplémentaires pour l'entreprise, accorder (ou obtenir) des délais pour solder les comptes entre les clients (ou les fournisseurs) et l'entreprise, accorder (ou solliciter) un prêt ou le refuser, fixer l'assiette du calcul de l'impôt (de la part de l'administration fiscale), etc.

Il y a plusieurs manières, toutes légitimes⁴, de décrire la même réalité (et, particulièrement, l'époque de la comptabilisation du profit). Le choix d'une « solution » comptable (application des principes à la pratique) aura une incidence sur la façon dont les marchés financiers et les apporteurs de fonds perçoivent une entreprise.

Communiquer franchement et efficacement sur les possibilités de création de valeur de leur entreprise est un enjeu considérable pour les dirigeants. Les praticiens, les dirigeants et les médias ont même inventé l'expression « stratégie comptable » pour traduire le fait qu'il existe une certaine latitude dans la description d'une réalité. La stratégie comptable exprime le fait que, parfois, si nécessaire (théoriquement pour mieux servir les utilisateurs), on peut retoucher la représentation comptable pour mieux servir l'objectif de communication du moment. Naturellement, cette marge de manœuvre doit être réglementée. Bien qu'il y ait place pour des différences dans la mesure, la datation et le classement d'une réalité donnée, à long terme, les résultats sont toujours les mêmes (mais les décisions des utilisateurs de l'information comptable peuvent avoir été affectées entre temps). Des changements comptables sont également imposés par les lois et règlements. Quelques anecdotes illustrent ce point :

Le bénéfice net de la librairie en ligne chinoise E-Commerce China Dangdang a diminué de 33 % au 4^e trimestre 2010, par rapport à l'année précédente en raison d'un changement comptable. Dangdang a déclaré que son bénéfice net aurait augmenté sans ce changement. Le bénéfice net a chuté parce que l'entreprise a commencé à comptabiliser trimestriellement les redevances promotionnelles reçues des fournisseurs, au lieu de le faire annuellement (d'après Dow Jones International News, 9 mars 2011. Source : base de données Factiva)

Cet exemple illustre la notion de comptabilisation des produits (voir chapitre 6). Ici, le changement de méthode comptable concerne la périodicité de l'enregistrement des redevances reçues des fournisseurs. Ces redevances, habituelles dans le secteur de la distribution, sont généralement enregistrées en réduction de charges et en augmentation

4. Un utilisateur allemand et un utilisateur américain n'ont pas besoin que la même réalité, par exemple le bénéfice, soit formulée sous la même forme et dans les mêmes termes. L'Allemand, dans le pays duquel les entreprises, les banques et les syndicats ont des connexions étroites, aura tendance à avoir une vision à long terme de l'entreprise et il sera favorable à un langage comptable qui lisse les hauts et les bas du reporting et du rythme de la création de valeur. L'Américain, dont la culture est celle des mouvements rapides et des décisions d'investissement à court terme, où « un dollar aujourd'hui est toujours mieux qu'un dollar demain », aurait l'esprit davantage tourné vers le court terme. Il serait favorable à un langage comptable réactif qui ne permettrait pas d'aplanir les bons ou mauvais événements, les bonnes et les mauvaises nouvelles.

du résultat. Jusqu'en 2009, l'entreprise enregistrait ces redevances, une fois par an, au 4^e trimestre. À partir de 2010, l'entreprise a enregistré ces redevances en cours d'année, chaque trimestre. Par conséquent, le résultat du 4^e trimestre 2010 a été majoré des redevances promotionnelles de ce seul trimestre au lieu d'être majoré, comme en 2009, des redevances de toute l'année. La comparaison des résultats respectifs du 4^e trimestre 2010 et du 4^e trimestre 2009 fait apparaître une réduction du résultat trimestriel due à ce changement de méthode.

NTPC Ltd.⁵, a dépassé les prévisions du marché avec une hausse de 38 % de son bénéfice net au 4^e trimestre car le premier producteur indien d'électricité par la capacité de production a bénéficié d'une hausse des ventes et d'un changement de méthodes comptables. L'entreprise a déclaré que le changement comptable avait permis d'abaisser la charge d'amortissements de 4,6 % au 4^e trimestre, à 98 milliards de roupies (d'après Dow Jones International News, 10 mai 2011. Source : base de données Factiva)

Cet exemple illustre un changement de la méthode d'amortissement d'une immobilisation corporelle (une notion qui sera approfondie au chapitre 7). D'après le rapport annuel 2010-11 de la société, la réduction de la dotation aux amortissements est due au changement de méthode comptable conformément à l'avis exprimé par le contrôleur et auditeur général de l'Inde. Selon cet avis, les entreprises productrices d'énergie électrique doivent appliquer de nouveaux taux d'amortissement. Comme le rapport annuel ne donne pas de renseignements sur ces taux d'amortissement, nous pouvons seulement supposer que les taux ont été diminués par le nouveau règlement, afin d'allonger la durée d'utilisation des centrales électriques.

La compagnie aérienne chilienne LAN a annoncé qu'une première estimation de l'incidence de l'adoption des IFRS⁶ entraînerait une diminution de 4,3 % des capitaux propres (voir chapitres 2 et 11) au 31 décembre 2007. Cela représente une diminution de 42 millions de dollars qui ramènerait le montant des capitaux propres à 946 millions de dollars. (d'après *Business Wire*, 30 septembre 2008. Source : base de données Factiva).

Cet exemple illustre l'incidence de l'introduction des normes internationales (IFRS). Le changement semble être réalisé au détriment de la rentabilité apparente mais il s'agit essentiellement d'une modification des règles déterminant la période de constatation des charges et du chiffre d'affaires et peut-être d'une modification des règles de constatation de certains engagements de l'entreprise. Que l'on modifie seulement une norme ou que l'on change complètement de référentiel (par exemple en passant d'un plan comptable national aux IFRS), le changement a généralement une incidence sur le bénéfice publié

5. NTPC Ltd (National Thermal Power Corporation) est la première entreprise d'État de production d'électricité en Inde. Son siège est à New Delhi et l'État détient 84 % du capital.

6. IFRS = International Financial Reporting Standard (norme internationale d'information financière), publiée par l'IASB. Les deux principaux organismes établissant des normes comptables sont l'International Accounting Standards Board (IASB) et le Financial Accounting Standards Board (FASB), ce dernier ayant autorité essentiellement aux États-Unis et dans leur sphère d'influence (voir chapitre 5).

par l'entreprise (ou sur ses capitaux propres c'est-à-dire sur la valeur comptable des droits des actionnaires sur les actifs de l'entreprise). Le sens de cette incidence ne peut pas être précisé a priori. Le lecteur non averti des comptes risque d'être surpris que l'adoption des IFRS puisse avoir un effet à court terme aussi bien positif que négatif. En fait, cela s'explique facilement : l'ensemble des normes IFRS couvre des domaines extrêmement variés. Suivant les sujets, l'incidence sur les comptes d'une entreprise peut être très différente, en fonction des normes qu'elle appliquait jusqu'alors et des particularités de l'entreprise. Cependant, à long terme, l'incidence est généralement négligeable car elle concerne essentiellement l'époque de comptabilisation des opérations.

Ces exemples montrent également que la comptabilité n'est jamais déterministe. C'est pourquoi cette discipline a suscité l'intérêt pendant longtemps : avec un ensemble réduit de règles et de principes, le langage comptable sert les utilisateurs en leur donnant la description la plus utile, exacte et sincère d'une réalité ambiguë (spécialement dans la relation au temps).

Ce chapitre définit la comptabilité financière, présente les différents utilisateurs de l'information financière et décrit quelques éléments du processus comptable. Nous allons revenir sur la distinction entre les problèmes du reporting destinés aux actionnaires et aux tiers (comptabilité financière) et les problèmes de l'efficience dans l'utilisation des ressources (comptabilité de gestion) (dont nous avons dit quelques mots dans l'introduction) avant de présenter les qualités des états financiers.

La comptabilité est presque aussi ancienne que l'activité économique. Nous survolerons l'histoire et l'évolution de la comptabilité au cours des siècles. La comptabilité étant la langue des entreprises, elle est comme l'art, un langage ouvert. Un artiste peut employer des techniques variées pour représenter (par un portrait par exemple) la réalité de son « modèle ». Cependant, contrairement à l'art, la comptabilité qui doit être universelle, doit respecter un ensemble de règles de représentation de la réalité qui soit accepté socialement. Ces règles évoluent, tout comme celles de la peinture ou de la sculpture, au rythme du progrès technique et des valeurs socialement admises.

3. DÉFINITION DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

3.1 COMPTABILITÉ

La comptabilité informe sur les aspects économiques et financiers de la vie d'une entreprise, dans le but d'éclairer les décisions. Elle est connotée de quatre façons :

1. Compter signifie mesurer et quantifier.
2. Comptabiliser quelque chose signifie reconnaître son existence et la décrire.
3. Rendre compte de quelque chose signifie expliquer ce qu'on a fait.
4. Être comptable de quelque chose signifie qu'on est responsable de ses conséquences.

En assurant les deux premières fonctions, la comptabilité contribue aux deux dernières qui constituent l'essentiel de ce qu'on appelle le *reporting*. La comptabilité est naturellement

une méthode de comptage et de mesure ; elle rend « réelles » les opérations et leurs conséquences (comme le disait Lord Kelvin⁷, nous ne pouvons pas parler de ce que nous ne pouvons pas mesurer). La comptabilité constitue donc un système de reconnaissance des paramètres communément admis qui décrivent la vie économique d'une entreprise (qu'elle soit ou non à but lucratif). En décrivant la réalité économique et les conséquences des actions, la comptabilité est au service du *reporting* dans ses dimensions de reddition des comptes et de prise de responsabilité. Le *reporting* est à la base de la préparation des décisions.

En bref, l'information comptable est un outil essentiel d'aide à la décision. La plupart des décisions dans une entreprise concernent la planification des ressources, l'acquisition des ressources et l'affectation des ressources de manière à réaliser les intentions stratégiques de l'entreprise (voir, par ex., Lebas 1999, p. 54). Ces décisions sont fondées sur l'information financière et non financière.

Cette information est l'aboutissement d'un processus continu d'identification, de saisie, de traitement, d'analyse, d'interprétation et de diffusion des données et de l'information décrivant l'activité économique de l'entreprise.

La comptabilité a deux missions essentielles :

- Faciliter la création de valeur en aidant à la prise des décisions relatives à l'acquisition et à l'affectation des ressources. La valeur peut se réduire à la richesse économique si l'on considère seulement les actionnaires qui recherchent le rendement financier de leur placement. Cependant, nous continuerons à employer le mot « valeur » car il s'adapte plus largement à toutes les parties prenantes dont la fonction d'utilité n'est pas seulement exprimée en termes économiques ou monétaires.
- Mesurer la valeur créée pendant une période donnée et en informer les parties prenantes.

Bien que la comptabilité soit une discipline en soi, cette dualité des missions a conduit traditionnellement à la séparer en deux sous-catégories (étroitement interactives) en fonction des différents utilisateurs de ses résultats.

- La première est la comptabilité de gestion. Elle effectue une analyse détaillée de la manière dont les ressources (y compris non financières comme la fidélité des salariés ou des clients ou la capacité à créer un réseau de fournisseurs de ressources) sont acquises, gérées et utilisées dans les différents processus constitutifs de l'entreprise. Elle intéresse donc particulièrement les dirigeants en interne.
- La seconde est la comptabilité financière. C'est le sujet de cet ouvrage. Elle est destinée à rendre compte, de façon synthétique, de la performance économique de l'entreprise aux principaux utilisateurs externes comme les actionnaires, les banques, les créanciers, les clients, les syndicats, l'administration fiscale, etc.. La comptabilité financière s'intéresse aux aspects financiers ou monétaires de la performance. Comme l'information produite est utilisée par les investisseurs extérieurs et les autres parties prenantes pour affecter leurs propres ressources, l'information

7. Lord Kelvin (Sir William T. Kelvin) (1824–1907) « Mesurer c'est connaître. Ce que vous ne pouvez mesurer, vous ne pouvez l'améliorer. »

comptable a une valeur sociale et elle est donc généralement réglementée pour que toutes les catégories d'utilisateurs reçoivent en temps utile des signaux dont la signification soit équivalente.

Comme nous le verrons, cette distinction entre les sous-catégories comptables a quelque chose d'artificiel et l'on discute souvent de leurs limites respectives.

3.2 COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

La comptabilité financière est un processus de description des différents événements intervenant dans la vie d'une entreprise. Ces événements sont surtout des opérations entre l'entreprise et des partenaires externes (fournisseurs et clients). La description de chaque opération élémentaire est justifiée par un document de base où figurent des données financières et non financières permettant d'évaluer l'opération. Ces données sont enregistrées, classées et analysées. Leur traitement permet l'établissement d'états de synthèse appelés états financiers. Ceux-ci comprennent généralement un état de la situation financière ou bilan, un compte de résultat, et une annexe. On y ajoute un tableau des flux de trésorerie dans les pays appliquant les IFRS ou les normes américaines (c.-à-d. dans la plupart des pays).

Les états financiers sont établis périodiquement. Dans la plupart des pays, la loi ou l'usage exige de les établir au moins une fois par an. La date d'arrêt des comptes peut coïncider avec la fin de l'année civile mais de nombreuses entreprises choisissent une date où l'activité (et donc les stocks) est plus faible.

Revenons sur quelques mots clés rencontrés dans la définition de la comptabilité financière :

Processus : La méthode de description des événements et des opérations et de collecte des données descriptives est ce que nous appelons le processus comptable. Il est constitué d'un ensemble de règles et de pratiques, assistées de matériels et logiciels dédiés, mises en œuvre par différentes personnes, bien au-delà du personnel du service comptable.

Opérations. Ce sont des événements comme l'acquisition de ressources, la vente des produits de l'entreprise, la signature du bail d'un espace de travail, le paiement d'un loyer mensuel, l'obtention du prêt d'une institution financière, etc. La comptabilité financière n'enregistre que les opérations qui ont ou qui auront des répercussions financières, c'est-à-dire qui aboutiront à un paiement. Cependant, les règles qui gouvernent la comptabilité financière prévoient certaines exceptions comme l'amortissement dans lequel le paiement (lors de l'acquisition de l'actif immobilisé) est antérieur à la comptabilisation de l'événement créateur de valeur (comptabilisation de la consommation du potentiel de création de valeur d'un matériel ou d'un bâtiment) (voir chap. 2 et 7).

Justification des opérations. Chaque opération est justifiée par un document papier ou numérisé (facture, relevé de banque, reçu ou autre pièce justificative). Sans ce document, le comptable n'est pas autorisé à enregistrer l'opération. Par exemple, un achat sans facture ne peut pas être comptabilisé.

Classement. Les opérations sont regroupées en catégories (ou classes) homogènes. Il faut donc définir la classe à laquelle appartient chaque opération. Cette tâche (décrite dans le

chap. 4) est souvent manuelle avec le risque inhérent d'erreurs et d'incohérences. Le travail est parfois effectué automatiquement, par exemple en sous-produit des logiciels de facturation ou en identifiant les opérations par des codes barres. On peut aussi recourir à l'intelligence artificielle pour proposer une classe logique à l'opérateur, sur la base de renseignements partiels, ou au contraire, en signalant l'incohérence de la classe que l'opérateur a choisie.

Évaluation. Elle consiste à affecter une valeur monétaire à l'opération qui sera enregistrée. Il est souvent facile de connaître la valeur monétaire quand la transaction est adossée à une facture. C'est parfois plus subjectif comme dans le cas où l'opération consiste à échanger des biens physiques ou dans le cas où le prix total de l'acquisition d'une entreprise, doit être ventilé entre la valeur des actifs physiques et la valeur de la clientèle (dont la valeur monétaire dépend de ce que l'acquéreur fera après l'acquisition).

Enregistrement. Il est effectué par ordre chronologique, en principe quotidiennement. C'est pourquoi le support de cet enregistrement s'appelle le **journal** (voir chap. 3). Le code de commerce français oblige à enregistrer les opérations au moins une fois par mois.

États financiers. En France, le code de commerce les appelle *comptes annuels*. Ils présentent une synthèse du patrimoine et de la création de valeur par l'entreprise. **L'état de la situation financière** ou bilan décrit le « stock » des ressources dont dispose l'entreprise à une date donnée et les droits des parties prenantes sur ces ressources. Le compte de résultat décrit la manière dont la valeur a été créée entre les dates de deux bilans successifs. Ces documents sont complétés par l'annexe qui explique les options comptables choisies par l'entreprise et qui donne des informations plus approfondies sur le détail et l'évaluation de certaines opérations. En outre, le tableau des flux de trésorerie (voir chapitre 4) décrit la variation des liquidités pendant cette période.

Périodicité. « Les états financiers doivent être présentés au minimum une fois par an » (IAS 1 § 36 ; IASB 2007). En France, c'est une obligation légale. La périodicité des états financiers peut être plus courte si les dirigeants de l'entreprise le jugent utile. La période de temps entre deux arrêtés des comptes (c'est-à-dire deux établissements des états financiers) légaux ou statutaires est appelée « *exercice comptable* ». Elle dure douze mois sauf circonstances exceptionnelles. Il peut y avoir des arrêtés des comptes intermédiaires au cours de l'exercice. L'arrêté des comptes mobilise cependant beaucoup de temps et de ressources. Aussi, les dirigeants limitaient-ils le nombre d'arrêtés intermédiaires pour ne pas gaspiller les ressources de l'entreprise. Aujourd'hui, l'informatisation permet cependant d'arrêter les comptes trimestriellement ou même, mensuellement, pour un coût raisonnable.

4. UTILISATEURS DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

4.1 PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS UTILISATEURS

La comptabilité financière donne une image de l'activité économique de l'entreprise. Son objectif est de permettre aux utilisateurs de comprendre la situation de manière complète et synthétique. Elle produit de l'information destinée aux dirigeants comme aux tiers parties prenantes. La comptabilité financière est également souvent utilisée pour déterminer les

obligations fiscales et elle est donc soumise aux règles et aux contrôles de l'administration fiscale. Les créanciers attendent de la comptabilité financière qu'elle leur donne une idée de la rentabilité de l'entreprise et de sa capacité à générer les liquidités qui rembourseront ses prêteurs. Les clients, les fournisseurs et les salariés trouvent dans la comptabilité financière, des informations sur la nature des affaires en cours et sur les perspectives à plus long terme. Nous voyons donc que les utilisateurs de la comptabilité financière sont nombreux (voir aussi la note de bas de page n° 2) et que, par définition, ils ont des attentes et des besoins distincts.

Cependant, le premier utilisateur de la comptabilité financière est l'entreprise elle-même. Les dirigeants ont besoin d'une vue synthétique de leurs résultats collectifs. Il n'est pas possible de définir une hiérarchie entre les utilisateurs. Un classement hiérarchique dépendrait du contexte et des particularités culturelles. La figure 1.4 représente l'ensemble classique des utilisateurs possibles. Il ne faut pas y chercher une idée de hiérarchie.

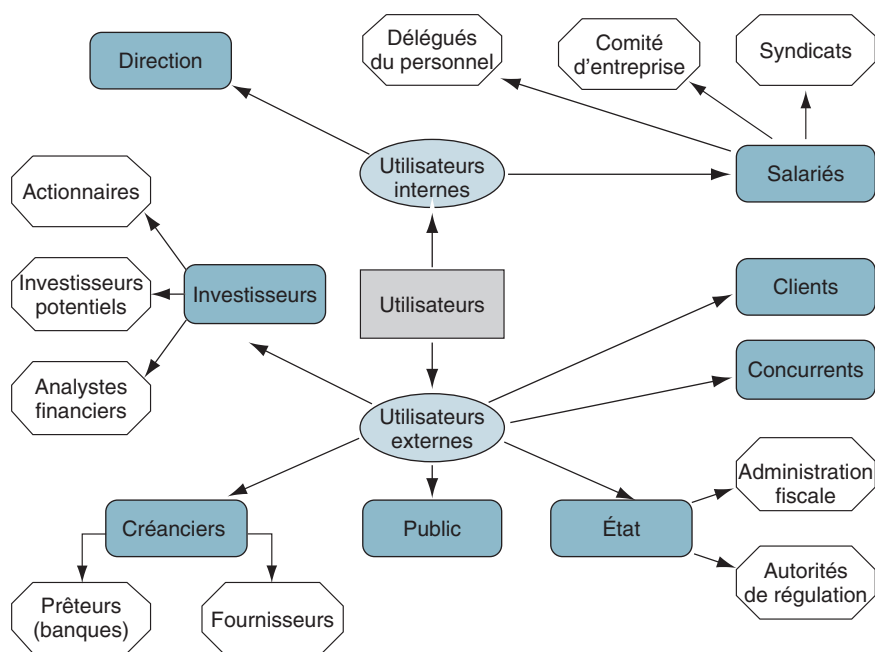


Figure 1.4 Un ensemble d'utilisateurs de la comptabilité financière

La diversité des besoins des utilisateurs est développée dans le tableau 1.1⁸ qui montre comment chaque catégorie d'utilisateurs tire profit de l'utilisation des états financiers.

8. Le tableau 1.1 s'inspire du Cadre de l'IASB, § 9 (1989), en ce qui concerne les investisseurs, les prêteurs, les fournisseurs, les clients, les membres du personnel, et l'État. Ces éléments ne figurent plus dans le nouveau Cadre de l'IASB (2010).

Tableau 1.1 Les utilisateurs et leurs besoins respectifs

Utilisateurs	Besoins (liste non exhaustive)	Documents comptables sources	Information accessible (comptable ou autre)	Délai d'obtention de l'information
Direction	Information pour planifier, pour décider de la stratégie et de l'affectation des ressources et pour contrôler. Se préoccupent du risque et de la rentabilité de leurs placements : <ul style="list-style-type: none"> • Information aidant à déterminer quand ils doivent acheter, conserver ou vendre. • Information pour estimer la capacité de l'entreprise de verser des dividendes. 	Documents de base, états financiers	Accès complet des documents de base jusqu'aux états financiers.	Information continuellement accessible. Son accessibilité ne dépend que de l'organisation.
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Information aidant à déterminer quand ils doivent acheter, conserver ou vendre. • Information pour estimer la capacité de l'entreprise de verser des dividendes. 	États financiers	États financiers plus l'information accessible au public, concernant les succès de l'entreprise sur ses marchés et dans ses opérations.	La date de publication des états financiers doit être antérieure à l'assemblée générale. Cette date est réglementée dans chaque pays. La tendance est à une publication plus précoce.
Banques et prêteurs	Information pour déterminer si le remboursement de leurs prêts et les intérêts qui y sont liés seront payés à l'échéance.	États financiers rétrospectifs et prévisionnels	États financiers plus les autres informations accessibles sur la réussite de l'entreprise sur ses marchés et dans son activité.	L'entreprise doit produire ces documents quand elle veut lever des fonds auprès d'une banque ou sur le marché.
Fournisseurs et autres créanciers commerciaux	Information pour déterminer si leurs créances leur seront remboursées à l'échéance. Les créanciers commerciaux s'intéressent à l'entreprise sur une période plus courte que les prêteurs, sauf s'ils dépendent de la continuité de l'entreprise quand celle-ci est pour eux un client majeur.	États financiers	Théoriquement, ces utilisateurs n'ont pas de droit à davantage d'informations que celles des états financiers. En procédant à des comparaisons et en organisant une veille du renseignement, se faire une idée plus précise.	Au cas par cas.
Clients	Information sur la continuité de l'exploitation de l'entreprise, surtout quand ils ont des relations à long terme avec elle ou bien qu'ils en dépendent. Les clients s'intéressent particulièrement à la pérennité de l'entreprise.	États financiers	Comme les fournisseurs, les clients demanderont des renseignements directs et les recouperont pour être prévenus des occasions ou des difficultés possibles.	Au cas par cas.

Utilisateurs	Besoins (liste non exhaustive)	Documents comptables sources	Information accessible (comptable ou autre)	Délai d'obtention de l'information
Concurrents	Pour comparer les performances relatives.	États financiers	L'analyse de la concurrence résulte de bases de données compilant des états financiers. Ces informations sont recoupées avec la recherche du renseignement et une bonne connaissance du secteur.	Au cas par cas en fonction des ressources allouées à la collecte des renseignements.
Membres du personnel	Information sur la stabilité et la rentabilité de leur employeur. Information pour estimer la capacité de l'entreprise à rémunérer ses salariés et à leur verser les avantages en matière de retraite des opportunités en matière d'emploi.	États financiers	L'accès aux informations est réglementé dans chaque pays.	Au cas par cas, compte tenu du droit du pays concerné.
États et organismes publics (agences de régulation, administration fiscale)	S'intéressent à la répartition des ressources et, en conséquence, aux activités des entreprises. Imposent aussi des obligations d'information pour réglementer les activités des entreprises, déterminer les politiques fiscales et la base des statistiques nationales.	États financiers souvent restructurés en formulaires réglementaires.	De façon récurrente, les formulaires fiscaux. En cas de contrôle fiscal, accès à tous les documents de base.	Chaque pays a ses règles. Par exemple, en France, les formulaires fiscaux doivent être remis à l'administration 3 mois 1/2 après la clôture de l'exercice comptable.
Public	Les entreprises ont une action sur les individus et sur la collectivité. Par exemple, une entreprise peut contribuer grandement à l'économie du pays, notamment en procurant des emplois et en étant cliente des fournisseurs locaux. Les états financiers peuvent aider le public en renseignant sur les tendances, les évolutions récentes de la prospérité de l'entreprise ainsi que sur l'étendue de ses activités.	États financiers	Accès réglementé.	Au cas par cas.

Bien qu'il soit hors de question que l'ensemble des informations utiles à tous ces utilisateurs soit rassemblé sur un seul jeu d'états financiers, il y a des besoins communs à tous les utilisateurs. L'IASB, l'un des deux principaux organismes normalisateurs dans le monde et celui dont nous appliquons les règles dans ce manuel, explique que de nombreux investisseurs, prêteurs et autres créanciers existants ou potentiels, ne peuvent pas exiger des entités qu'elles les informent directement et qu'ils doivent s'en remettre aux rapports financiers à usage général pour la plupart des informations financières dont ils ont besoin. Par conséquent, c'est à eux que les états financiers à usage général sont destinés en premier (voir Cadre conceptuel, IASB 2010, § OB5)⁹.

Les sociétés doivent déposer annuellement leurs états financiers pour qu'ils soient transcrits dans des registres publics comme le registre du commerce et des sociétés en France et au Luxembourg, ou la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique. Cette publicité est exigée dans tous les pays membres de l'Union européenne dans l'intérêt des tiers. L'obligation résulte de la première directive (9 mars 1968) et de la quatrième directive (25 juillet 1978) qui s'appliquaient aux seules sociétés où la responsabilité des associés est limitée (en France : la société anonyme, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée, la société par actions simplifiée, en Belgique : la société anonyme, la société en commandite par actions, la société de personnes à responsabilité limitée). La directive n° 90-605 (8 novembre 1990) étend aux autres sociétés commerciales, l'obligation de publier leurs états financiers (en France et en Belgique : la société en nom collectif, la société en commandite simple). La directive n° 58-2003 (15 juillet 2003) prescrit que ces informations doivent être consultables par voie électronique. Au contraire, en Suisse, il n'y a pas d'obligation de publicité des comptes

4.2 NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE : COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES USAGERS

Les utilisateurs des états financiers, cités dans la section ci-dessus, doivent avoir la même vision de l'information financière. C'est pourquoi, dans chaque pays, des organes de normalisation publient ce qu'on appelle des normes comptables ou des normes d'information financière. Ces normes sont l'énoncé impératif de la manière dont telle catégorie d'opérations ou d'événement doit apparaître dans les états financiers. Elles comprennent des principes, des conventions, des règles et des procédés applicables à l'établissement des états financiers. Le principe des normes d'information financière et leur évolution internationale sont exposés dans le chapitre 5.

9. Cette position adoptée par l'IASB en 2010 est différente de celle du Cadre conceptuel de 2009. Seuls les investisseurs y étaient considérés comme les premiers utilisateurs de l'information financière.

5. INITIATION AUX PROCÉDURES COMPTABLES

Un exemple nous montrera que même quelques opérations élémentaires entre des personnes ou des sociétés, doivent être comptabilisées. Nous verrons comment les procédures comptables sont organisées pour gérer et enregistrer ces opérations. Bien que notre exemple soit censé remonter à l'époque de Luca Pacioli au XV^e siècle, il est assez élémentaire pour communiquer le message pédagogique. C'est une allusion au fait que l'entreprise du XXI^e siècle n'est pas fondamentalement différente de ce qu'elle était il y a six cents ans, même si le vocabulaire a changé.

Nous sommes à la fin du XV^e siècle à Venise. Costas, un jeune marchand d'origine grecque, veut devenir riche et puissant. Un examen sommaire de son entourage l'amène à la conclusion que le moyen le plus efficace de réaliser ses ambitions est de commercer avec l'Orient. Sa famille l'a doté de 120 ducats d'or. Pour ne pas confondre son patrimoine privé avec l'entreprise risquée qu'il envisage, Costas crée une entité distincte qu'il nomme « Entreprise Costas » ou EC. Il investit 100 de ses ducats dans cette entité. Étant le seul apporteur dans cette affaire, il a droit à tous les profits à venir. Il est propriétaire ou associé à 100 %.

Pendant, pour faire des bénéfices, encore faudrait-il acheter et armer un navire pour commencer le commerce avec l'Orient. Il en coûterait 1 000 ducats. La dotation de 100 ducats ne suffit donc pas. Costas, en qualité de *dirigeant* de l'entreprise, s'adresse à un banquier de Florence qui accepte de prêter à l'entreprise les 900 ducats supplémentaires. Le prêt doit être remboursé au plus tard dans cinq ans et il porte intérêts composés¹⁰ au taux de 10 % (les intérêts seront versés à la même date que le remboursement du principal).

Sur un cahier encore vierge, le « journal », Costas, en tant que dirigeant d'EC, enregistre les dettes contractées par l'entreprise. Si EC faisait alors l'inventaire de son patrimoine, elle inscrirait à gauche les espèces en caisse (les 100 ducats initiaux apportés par Costas plus les 900 ducats reçus du banquier) et elle enregistrerait à droite la dette qui diminuera les avoirs de l'entreprise quand elle sera remboursée.

L'« actif net » de EC (valeur des ressources moins dettes envers les tiers autres que les associés) a évolué comme suit :

- Situation avant l'accord du banquier : richesse ou « valeur nette » = 100 ducats
- Situation après l'accord du banquier : richesse = 100 + 900 = 1 000 ducats moins une dette de 900 ducats = 100 ducats.

L'emprunt, en soi, ne crée pas de richesse. C'est l'utilisation de l'argent, qui crée finalement de la richesse.

Le « compte de patrimoine » (état de la situation financière ou bilan) de l'entreprise à ce stade, est présenté dans le tableau 1.2.

10. On entend par « intérêts composés » que, si la durée du prêt est supérieure à un an, les intérêts restant dus de la première année portent à leur tour intérêts, et ainsi de suite.

Tableau 1.2 « Compte de patrimoine » à l'étape 1

L'entreprise Costas possède		L'entreprise Costas doit	
En caisse (100 + 900)	<u>1 000 ducats</u>	Dû au banquier	<u>900 ducats</u>
Total	1 000 ducats	Total	900 ducats
		« Valeur » nette de l'entreprise (*)	100 ducats

(*) On peut considérer que la valeur nette est due par EC à son propriétaire.

À elle seule, la comptabilité (c.-à-d. l'enregistrement) ne crée pas de richesse¹¹. Elle conserve seulement la mémoire de ce que l'entité économique (ici, EC) a fait de ses ressources, et la mémoire des obligations de l'entité (jusqu'à présent seulement envers le prêteur et l'investisseur). Le patrimoine de l'exploitant individuel ou du capitaliste est égal à la valeur de l'entreprise à l'instant considéré. Comme ici, l'entreprise n'a encore pas créé de valeur (pas d'activité de production ni de vente à des tiers), le patrimoine de Costas, l'exploitant, est encore égal aux 100 ducats qu'il a investis dans l'entreprise.

Costas (en tant que dirigeant d'EC) emploie alors ses ressources de trésorerie (1 000 ducats) à l'achat et à l'armement d'un bon navire qu'il charge de marchandises que le capitaine du navire vendra en Orient pour le compte de l'entreprise (plus précisément, le Proche-Orient à l'est de la Méditerranée). La richesse de Costas reste inchangée. L'argent liquide a été simplement échangé contre les marchandises. Si EC opérait dans un marché parfait sans coûts de transaction, il n'y aurait pas de différence entre la détention d'argent ou de marchandises. L'un et l'autre sont des ressources qu'EC, en tant qu'entité économique, emploiera pour tenter de créer des avantages économiques, c.-à-d. des richesses.

Le « compte de patrimoine » de EC au moment où l'expédition est prête à partir est présenté sur le tableau 1.3.

Tableau 1.3 « Compte de patrimoine » après l'étape 2

L'entreprise Costas possède		L'entreprise Costas doit	
En caisse (fond de caisse)	10 ducats	Dû au banquier	<u>900 ducats</u>
Argent confié au capitaine pour payer les frais du voyage	150 ducats		
Stock d'approvisionnements à bord	330 ducats		
Stock de marchandises destinées à la vente	350 ducats		
Navire équipé	<u>160 ducats</u>		
Valeur comptable des ressources	1 000 ducats	Total	900 ducats
		« Valeur » nette de	100 ducats

11. Mais la richesse et sa création ne peuvent pas être évaluées sans que les actifs, les dettes et les opérations soient enregistrés et qu'un « compte » soit établi.

Comme EC est propriétaire de marchandises, d'un navire et d'argent liquide qui valent au total 1 000 ducats mais qu'il doit 900 ducats, sa richesse nette n'est que de 100 ducats. Le tableau 1.3 donne, non seulement la valeur nette d'EC, mais aussi le détail de tout ce dont l'entreprise est propriétaire, classé par catégories de ressources. Ce document est très utile pour contrôler l'activité du capitaine (l'agent d'Entreprise Costas) qui est mandaté pour créer de la richesse. On peut aussi s'en servir pour vérifier qu'il n'y a pas de vols (contrôle interne). À chaque instant, Costas ou un autre peut vérifier l'existence matérielle des ressources que l'entreprise possède.

Il est important que Costas ait pu choisir un bon capitaine, un bon équipage et un navire robuste : la probabilité de réussite repose sur la qualité du capitaine et de son équipage. Costas espère réaliser un profit quand le navire reviendra et qu'il pourra le revendre avec sa cargaison pour plus cher que ce qui est dû au banquier. Son espoir est aussi que le capitaine rentre avec plusieurs navires. Il lui a donné pour consigne de faire la course (corsaire) et de capturer le maximum de vaisseaux « ennemis ».

Costas prévoit que le navire ne reviendra que dans quatre ans, plus chargé qu'au départ. Il a besoin de ressources pour vivre entre temps. Il s'aperçoit que, non seulement il a dépensé l'essentiel de ce qu'il avait, mais qu'il n'est même pas certain du succès. Il veut se couvrir contre les aléas (c.-à-d. diversifier ses risques). Il cherche donc des partenaires disposés à partager les risques et les revenus de l'expédition. Il trouve un ami fortuné qui est convaincu que le navire est robuste, que le capitaine a l'esprit d'entreprise et qu'il est probable que le navire rentrera, chargé de marchandises précieuses. Cet ami achète, pour 500 ducats, la moitié des droits de l'exploitant Costas : c'est-à-dire la moitié de la valeur nette de l'entreprise à ce jour, dont le droit de recevoir 50 % du profit à réaliser au retour du navire. L'avantage majeur d'avoir créé Entreprise Costas est que les parts (c'est-à-dire les droits unitaires aux profits éventuels) peuvent être vendues par les associés à titre personnel, sans affecter l'entreprise elle-même.

Avant la vente de la moitié de sa part, Costas détenait « vingt ducats en liquide – il avait presque tout dépensé dans l'entreprise – plus un droit de 100 % sur les profits de l'entreprise. » Après la vente, sa fortune est de « 520 ducats en liquide plus seulement 50 % sur les profits de l'entreprise ». Costas a vendu son droit à 100 % d'un profit incertain en échange de 500 ducats et d'un droit à 50 % du profit incertain. Il a diversifié son risque mais diminué le revenu (ou la perte) qu'il pouvait espérer à la fin de l'entreprise.

Le compte de patrimoine d'EC, intégrant le fait que Costas a vendu la moitié de son droit au profit futur, est résumé sur le tableau 1.4. On y voit que la vente d'une demi-part de l'entreprise est sans aucune incidence sur l'entreprise elle-même. C'est une affaire privée entre deux personnes devenues associées. La seule donnée qui soit enregistrée est que, si l'entreprise est liquidée ou gagne de l'argent, il y a maintenant deux ayant droits à parts égales, à la valeur nette ou au profit (ou à la perte).

Tableau 1.4 « Compte de patrimoine » à l'étape 3

L'entreprise Costas possède		L'entreprise Costas doit	
En caisse (fond de caisse)	10 ducats	Dû au banquier	<u>900 ducats</u>
Argent confié au capitaine pour payer les frais du voyage	150 ducats		
Stock d'approvisionnements à bord	330 ducats		
Stock de marchandises destinées à la vente	350 ducats		
Navire équipé	<u>160 ducats</u>		
Valeur comptable des ressources	1 000 ducats	Total	900 ducats
		« Valeur » nette de l'entreprise	100 ducats
		Fraction de la valeur nette détenue par Costas	50 %
		Fraction détenue par son ami	50 %

On remarque que les droits des associés sont enregistrés distinctement de la dette envers le banquier. Bien que les associés (Costas et son ami) espèrent récupérer leur capital, il ne s'agira pas d'un remboursement mais du partage du bénéfice de l'entreprise. L'ami a payé 500 ducats pour ce qui n'en vaut immédiatement que 50 mais il a ainsi acquis des droits sur les bénéfices éventuels des prochaines années. Il a payé 450 ducats de plus que la « valeur comptable » de sa part car il pense que les revenus futurs seront supérieurs à cette « prime ». L'arrivée d'un nouvel associé ne crée par de richesse dans l'entreprise¹². L'entreprise est une entité distincte de la personne de Costas. Il est essentiel en comptabilité de connaître le périmètre de l'entité économique dont il est question.

Supposons que, quatre ans plus tard, le capitaine revienne avec trois navires et que la vente des marchandises rapporte 10 008 ducats en argent liquide. Étant donné le succès exceptionnel de l'expédition¹³, Costas accorde une prime de 1 000 ducats au capitaine et à l'équipage, en plus du salaire convenu de 150 ducats.

Le banquier se réjouit du succès de l'expédition ce qui lui donne confiance. Il propose à Costas de proroger le prêt au même taux si les deux associés veulent poursuivre leurs affaires. Naturellement, l'entreprise doit verser les 418 ducats d'intérêts courus depuis quatre ans ($900 \times 1.10^4 - 900 = 417.69$ arrondi à 418). Les intérêts consomment des ressources de l'entreprise et sont ainsi ce que nous appelons une charge.

12. Ici, le capital ou dotation de l'entreprise n'a pas été modifié par la vente de la moitié des parts. Nous verrons au chapitre 11 comment une entreprise émet des parts de capital et augmente son capital.

13. Et aussi, étant donné la probité du capitaine qui est attestée par le journal de bord où il a scrupuleusement mentionné ses dépenses et ses opérations commerciales.

Costas, d'accord avec son ami, décide de poursuivre l'entreprise sans la liquider. Ils choisissent de se tourner vers l'agriculture qui est une activité plus prévisible bien qu'encore risquée. Ils vendent donc les trois navires. Ceci permet à Costas de mieux connaître les liquidités dont il dispose pour investir dans une grande exploitation agricole.

La valeur de marché initiale du premier navire (160 ducats) a été ramenée à 100 ducats du fait de la vétusté. Si l'activité maritime avait été poursuivie, on aurait dû comptabiliser la dépréciation du navire (c.-à-d. la perte de potentiel nautique) en tant qu'« amortissement » (à concurrence de 60 ducats) et imputer cette charge sur les produits lors du calcul du bénéfice. Comme l'activité est entièrement nouvelle, la situation est plus simple. Nous pouvons ignorer cette charge d'amortissement puisque le premier navire est vendu. Nous enregistrons une charge de 160 ducats, le coût initial du navire, et un produit de 100 ducats pour sa vente. Les deux autres navires sont vendus 75 ducats pour l'un et 125 ducats pour l'autre. La vente des trois navires produit donc une recette de 300 ducats.

Pour résumer tout ceci, nous établissons sur le tableau 1.5, ce qu'on appelle un « compte de résultat ».

Tableau 1.5 Compte de résultat d'Entreprise Costas pour les 4 ans d'activité

Produits	
Ventes de marchandises	10 008
Vente des navires (*)	<u>300</u>
Total des produits	10 308
Charges	
Salaires et frais (couverts par l'encaisse initiale)	- 150
Prime versée au capitaine et à l'équipage	- 1 000
Consommation du stock d'approvisionnements	- 330
Consommation du stock de marchandises destinées à la vente	- 350
Charges d'intérêts payées au banquier	- 418
Consommation de la valeur d'origine du navire (son prix d'achat)	<u>- 160</u>
Total des charges	- 2 408
Résultat bénéficiaire	7 900

(*) On remarque qu'en supposant que le premier navire a été entièrement consommé (son coût de 160 est considéré comme une charge) et en ajoutant le produit de sa vente (100) aux produits, c'est comme si nous imputions à l'entreprise une charge d'amortissement de 160 – 100 ducats.

Les éléments positifs de la création de richesse sont appelés « produits » et les éléments négatifs, consommateurs (destructeurs) de richesse, sont des « charges ». La différence entre les produits et les charges est le résultat, c.-à-d. la richesse créée par l'entreprise. Le compte de caisse est présenté dans le tableau 1.6.

Tableau 1.6 Compte de caisse final

Solde initial (1)	0
Recettes	
Apport de Costas	100
Reçu du banquier	900
Ventes de marchandises	10 008
Vente des navires	300
Total des recettes (2)	<u>11 308</u>
Dépenses	
Paiements divers (salaires [150], approvisionnements [680], navire [160])	- 990
Paiement de la prime au capitaine et à l'équipage	- 1 000
Charges d'intérêts	- 418
Total des dépenses (3)	<u>- 2 408</u>
Solde final (4) = (1) + (2) + (3)	8 900
Excédent de trésorerie au cours de la période (5) = (2) + (3)	8 900

Le tableau 1.6 peut être reformulé comme dans le tableau 1.7, en distinguant les trois sources et usages de la trésorerie : exploitation, investissement et financement.

Tableau 1.7 Tableau des flux de trésorerie

Solde initial de trésorerie (1)	100
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	
Ventes de marchandises	10 008
Paiements divers (salaires, approvisionnements)	- 830
Paiement de la prime au capitaine et à l'équipage	- 1 000
Charges d'intérêts	- 418
Total des flux liés à l'exploitation (2)	<u>7 760</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement	
Achat d'un navire	- 160
Vente des 3 navires (désinvestissement)	300
Total des flux liés à l'investissement (3)	<u>140</u>
Flux de trésorerie liés au financement	
Apport de Costas	100
Reçu du banquier	900
Total des flux liés au financement (4)	<u>1 000</u>
Excédent de trésorerie au cours de la période (5) = (2) + (3) + (4)	8 900
Solde final de trésorerie (1) + (5)	8 900

Le tableau 1.7 analyse l'origine des flux de trésorerie. L'excédent net de trésorerie est divisé en trois sections (1) exploitation (y compris les intérêts car les flux d'exploitation comprennent tout ce qui concerne la création et la destruction de richesse), (2) l'investissement (ici l'achat et la vente des navires) et (3) le financement. Ce tableau des flux de trésorerie sera étudié dans les chapitres 3, 14 et 17.

Nous pouvons aussi observer l'évolution du compte de patrimoine sur le tableau 1.8.

Tableau 1.8 « Compte de patrimoine » à l'étape 4 (après la fin de l'expédition et la vente des navires)

L'entreprise Costas possède		L'entreprise Costas doit	
En caisse (voir tableaux 1.6 et 1.7)	8 900 ducats	Dû au banquier	900 ducat
Total	8 900 ducats	Total	900 ducat
		« Valeur » nette de l'entreprise	8 000 ducats
		Fraction de la valeur nette détenue par Costas	50 %
		Fraction détenue par son ami	50 %

En comparaison de la valeur nette initiale de 100 ducats, la valeur nette d'EC s'est accrue de $8\ 000 - 100 = 7\ 900$ ducats. La différence représente l'accroissement de la richesse de l'entreprise au cours de la période. Nous l'appelons bénéfice. (Si la richesse avait diminué, nous aurions appelé cette différence une perte.) Comme les comptes d'Entreprise Costas ne couvrent pas son cycle de vie complet (il a l'intention de poursuivre ses activités d'une autre manière), la valeur nette du compte de patrimoine et le solde final du compte de caisse ne sont pas identiques. Il est très rare, dans le monde réel, de pouvoir observer le cycle de vie complet d'une entreprise. La plupart des entreprises sont créées dans l'hypothèse d'une continuité de leur exploitation, sans date de liquidation prévue. (une entreprise dont les dates de « naissance » et de « fin » sont déterminées est généralement appelée campagne ou projet plutôt qu'entreprise). C'est pourquoi le montant en caisse et la valeur nette ne sont pratiquement jamais égaux (ce point sera développé dans les chapitres 2 et 3).

Le bénéfice de la période (7 900 ducats) pourrait être distribué par moitié sous forme de dividendes aux associés (Costas et son ami) ou bien conservé, en tout ou partie, dans l'entreprise pour financer les futures opérations. Si EC lançait une nouvelle expédition avec 4 navires, elle aurait besoin de 4 000 ducats. Comme l'entreprise dispose de cette trésorerie et au-delà, il ne lui serait pas nécessaire de l'emprunter pour financer sa croissance. EC pourrait encore verser un dividende confortable à ses associés ($7\ 900 - 4\ 000 = 3\ 900$, soit 1 950 ducats à chacun) sans obérer la « continuité de son exploitation ». Les notions de résultat et de bénéfices mis en réserves seront développées dans les chapitres 2 et 11.

Dans cette petite histoire, nous avons montré la nécessité :

- d'enregistrer la situation financière d'une entité économique, l'« entreprise » (nous appelons cela un bilan et nous en avons établi quatre successivement).
- de considérer l'entité entreprise comme étant distincte de ses associés.
- d'enregistrer la composition des ressources de l'entreprise à chaque instant.
- d'enregistrer les droits proportionnels de chaque associé sur le partage du profit éventuel.
- de déterminer le niveau de référence par rapport auquel la création de richesse sera calculée.

- de fixer les règles de calcul de la richesse créée avant de pouvoir la partager.
- d'établir un document de synthèse où on montre comment l'activité économique de l'entreprise a créé de la valeur (le compte de résultat).
- de comprendre comment le capitaine (un dirigeant c.-à-d. un agent agissant pour le compte des deux co-associés) parvient à rentrer avec trois navires chargés ; cela permet à Costas (l'initiateur de cette entreprise et peut-être d'autres entreprises à venir) d'apprendre ce qui aurait pu améliorer la conduite de l'expédition ou de savoir si des ressources supplémentaires auraient facilité le processus de création de richesse. Il sera tout indiqué de consulter un « journal » où le capitaine a enregistré toutes ses opérations pendant sa campagne de quatre ans.
- d'apporter la preuve du succès du modèle d'entreprise ce qui, si besoin, devrait permettre d'obtenir davantage de fonds du banquier ou d'un autre partenaire éventuel pour assurer la poursuite ou le développement de l'entreprise. Cependant, les résultats observés ne concernent que le modèle actuel ; il serait hasardeux de les extrapoler pour prévoir la réussite d'un modèle d'entreprise différent.

Remarquons aussi que :

- Le bénéfice de la période est ici différent de l'excédent de trésorerie de la période. Ceci n'est pas exceptionnel. Cela résulte du fait que toutes les dépenses ne sont pas des charges. C'est ainsi que dans le cas de l'entreprise Costas, le prêt reçu du banquier n'est pas un produit (c.-à-d. un accroissement de la richesse des associés) mais une dette envers le banquier. C'est aussi une situation habituelle car les calendriers des produits et charges et des recettes et dépenses sont généralement différents quand ils s'étendent sur plusieurs années. La relation entre le résultat et la trésorerie d'une entreprise dont l'exploitation est continue, sera étudiée dans les chapitres 3 et 14.
- Le résultat, calculé directement d'après l'activité d'une entreprise, est égal à la variation de la valeur nette qui résulte de l'activité de l'entreprise. Cela n'est pas une coïncidence comme nous le verrons au chapitre 2.

La comptabilité constitue l'ensemble du processus d'enregistrement, de classement et de publication de l'information utile, dans l'intention de justifier le droit au partage à la fin de l'entreprise ou pour avoir une meilleure compréhension (et donc un meilleure gestion) du processus de création de richesse dans l'entreprise.

6. COMPTABILITÉ FINANCIÈRE ET COMPTABILITÉ DE GESTION

Rappelons que l'on distingue deux branches de la comptabilité : la branche financière (reporting externe) dont les utilisateurs sont surtout extérieurs à l'entreprise et la branche gestionnaire (interne) dont les utilisateurs sont essentiellement intérieurs à l'entreprise.

La **comptabilité de gestion** s'occupe des informations nécessaires aux décideurs situés dans l'entreprise. Elle traite donc de questions compliquées comme l'analyse du coût des

produits ou des processus et la diffusion de l'information à l'intérieur de l'entreprise pour mobiliser les énergies des personnels et des responsables. Elle couvre de nombreux sujets depuis les problèmes de coûts jusqu'à la gestion de la performance en passant par la gestion prévisionnelle, les systèmes budgétaires, les procédures de motivation et l'analyse des écarts par rapport aux prévisions.

La **comptabilité financière** et la comptabilité de gestion utilisent les mêmes informations élémentaires dans des buts différents. Pour faire simple, disons que la comptabilité financière enregistre des événements passés alors que la comptabilité de gestion utilise la même information pour prévoir l'avenir, grâce à la modélisation du fonctionnement de l'entreprise. Les deux modes de traitement de l'information aboutissent, par des voies différentes, à la même mesure de la richesse créée.

Mis à part le point de départ commun (une unique saisie des données) et l'arrivée identique (le même résultat pour les deux), les comptabilités financières et de gestion sont en relation au cours du traitement des données. En effet, les coûts déterminés par la comptabilité de gestion, bien qu'ils soient essentiellement destinés à gérer les produits et les clients, servent à la comptabilité financière pour évaluer les stocks de produits finis et les en-cours de production. Le tableau 1.9 regroupe les principales différences entre les deux branches de la comptabilité.

Tableau 1.9 Différences entre la comptabilité de gestion et la comptabilité financière

	Comptabilité de gestion	Comptabilité financière
Objectif	Connaître les détails du processus de création de valeur et appuyer les décisions internes.	Mesurer la performance de l'entreprise dans son ensemble et en informer les décideurs intéressés.
Principaux utilisateurs des résultats	Dirigeants et décideurs responsables par délégation à tous les niveaux de l'entreprise.	Cadres dirigeants de l'entreprise mais, à l'origine, destinée essentiellement aux utilisateurs extérieurs qui s'intéressent globalement à l'entreprise : investisseurs, banques, clients, personnel, etc.
Réglementation	Aucune (si ce n'est que dans le cas particulier des marchés publics d'armements, le prix contractuel est déterminé par référence à un coût dont le mode de détermination est réglementé.)	L'information financière a une utilité sociale. Elle est donc réglementée, notamment, par les organes régulateurs des marchés, par la profession comptable et par les organes de normalisation qui visent à donner une juste et sincère représentation de la situation de l'entreprise. L'administration fiscale impose par ailleurs ses règlements.
Action sur les comportements	Vise à mettre les énergies sous tension dans l'entreprise en communiquant une information convenablement analysée.	Ne cherche pas à agir sur le comportement. Essaie, au contraire, d'être aussi neutre que possible à l'égard des parties en cause.

Rapport au temps	Orientée vers la prévision (fondée sur une modélisation du fonctionnement interne et des relations avec le marché). Analyse des écarts entre observations et prévisions.	Enregistrement objectif des réalisations. Donc, orientée vers le passé mais la comparaison entre les périodes permet une extrapolation.
Horizon temporel	Souple et continu. L'information concerne toute durée susceptible d'intéresser le décideur.	Les états financiers doivent être établis avec une périodicité régulière.
Orientation	Décomposition en objets d'analyse comme les processus, activités, fonctions, bases de connaissance, marchés clients, catégories de clients, produits, marchés fournisseurs, etc.	Agrégation systématique des données élémentaires classées par catégories, orientée vers l'établissement d'états financiers de synthèse reflétant la situation de l'entreprise à une date donnée.
Précision	Accent mis sur les interactions et sur le fonctionnement des modèles de l'entreprise. Peut être aussi finement subdivisée que nécessaire..	Données agrégées et considérées a posteriori..
Limites	Subordonnées à l'utilité des données : importance des aspects commerciaux, stratégiques, psychologiques, économiques pour la prise de décision. Il est normal d'étendre l'analyse au-delà des limites juridiques de l'entreprise.	La comptabilité financière enregistre les opérations dans les limites du périmètre de l'entité tel qu'il est défini juridiquement.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a qu'une seule discipline appelée comptabilité. Bien que chacune de ses branches classe et interprète les données selon des critères différents, le rapprochement final des résultats donne les mêmes chiffres pour la variation du patrimoine, c'est-à-dire la richesse créée.

7. QUALITÉS DES ÉTATS FINANCIERS

Selon l'IASB (Cadre conceptuel, 2010, § QC1), « les qualités de l'information financière utile déterminent les catégories d'informations qui ont des chances d'être les plus utiles aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers existants et potentiels, pour prendre des décisions relatives à l'entité d'après les informations figurant dans son rapport financier (information financière) ». La figure 1.5 met en relief ces qualités et les contraintes auxquelles l'information doit satisfaire.

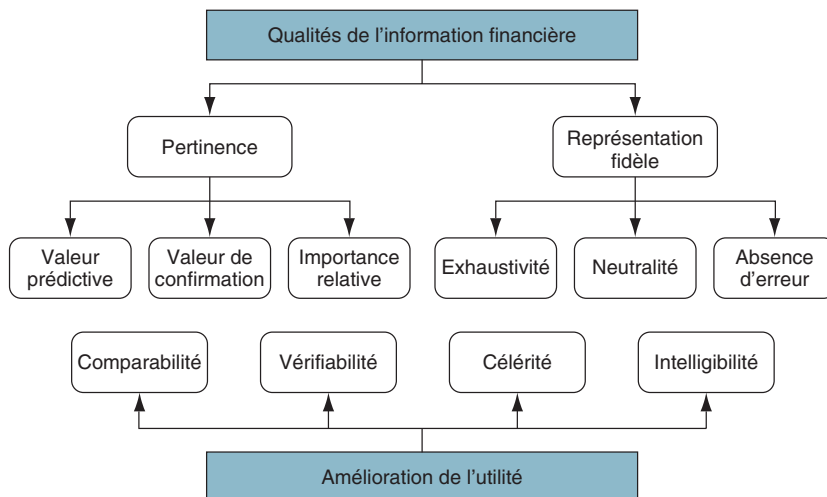


Figure 1.5 *Qualités de l'information utilisable*

Les deux qualités principales sont la pertinence et la représentation fidèle. L'utilité de l'information financière est améliorée si elle est comparable, vérifiable, obtenue en temps utile et intelligible.

7.1 PERTINENCE

7.1.1 DÉFINITION

« Une information financière pertinente est capable de modifier les décisions de ses utilisateurs » (Cadre conceptuel, IASB 2010, § QC6). « L'information financière est capable de modifier les décisions si elle a une valeur prédictive, une valeur de confirmation ou les deux » (Cadre conceptuel, IASB 2010, § QC7).

L'information comptable est utile pour rendre compte des actions qui ont été effectuées et pour prévoir les conséquences qu'elles pourraient entraîner (y compris les actions futures qui sont liées aux précédentes). Il ne faut donc pas perdre de vue que les règles et les principes qui seront exposés ci-après sont subordonnés au fait que l'information n'est utile que si elle permet de comprendre le passé (et notamment la manière dont les agents se sont acquittés de leur responsabilité) et de prévoir l'avenir (par extrapolation ou avec des modèles plus perfectionnés).

7.1.2 IMPORTANCE RELATIVE

La pertinence de l'information est influencée par sa nature et son importance relative. « L'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions que les utilisateurs prennent sur la base de l'information financière relative à

une entité. Autrement dit, l'importance relative est un aspect de la pertinence dans le cas particulier d'une entité. L'importance relative dépend de la nature des éléments concernés par l'information dans le contexte du rapport financier d'une entité, ou de la grandeur de ces éléments ou des deux » (Cadre conceptuel, IASB 2010, § QC11).

Concrètement, les états financiers peuvent comporter des approximations et des erreurs mineures. Il n'est pas nécessaire de les corriger s'ils ont une incidence négligeable sur le rapport entre avantages et coûts. Les erreurs sont sans conséquence tant que leur importance est inférieure à un seuil de signification. L'IASB a décidé qu'il ne pouvait pas prescrire un seuil quantitatif de signification uniforme ni déterminer a priori ce qui pourrait être significatif dans une situation particulière.

7.2 REPRÉSENTATION FIDÈLE

« Les rapports financiers représentent les phénomènes économiques par le texte et par les chiffres. Pour être utile, l'information financière doit non seulement représenter des phénomènes pertinents mais aussi représenter fidèlement les phénomènes qu'elle prétend représenter. Pour être parfaitement fidèle, une représentation doit présenter trois caractéristiques. Elle doit être exhaustive, neutre et dépourvue d'erreur » (Cadre conceptuel, IASB 2010, § QC 12).

« Une représentation exhaustive comprend toutes les informations nécessaires pour qu'un utilisateur comprenne les phénomènes représentés, avec toutes les descriptions et explications nécessaires » (Cadre conceptuel, IASB 2010, § QC 13). « Une représentation neutre est impartiale dans le choix ou la présentation de l'information financière » (Cadre conceptuel, IASB 2010, § QC 14). « Représentation fidèle ne signifie pas exacte à tout point de vue. Dépourvue d'erreur signifie qu'il n'y a ni erreurs ni omissions dans la présentation du phénomène et qu'il n'y a pas eu d'erreur dans le choix et la mise en œuvre du processus de production de l'information » (Cadre conceptuel, IASB 2010, § QC 15).

7.3 COMPARABILITÉ

Les utilisateurs doivent être en mesure de comparer les états financiers d'une entreprise dans le temps afin d'identifier les tendances de sa situation financière et de sa performance. En conséquence, l'évaluation et la présentation des conséquences financières d'opérations et d'événements semblables doivent être effectuées de façon cohérente et permanente pour une même entreprise.

Les utilisateurs souhaitent aussi comparer les états financiers de plusieurs entreprises pour apprécier leur situation financière et leurs résultats relatifs. Cependant, la comparabilité est souvent en contradiction avec l'exigence de pertinence. La définition d'un cadre de référence commun à toutes les entreprises peut aboutir au choix du « plus petit commun dénominateur » ; on en apprend donc très peu. Si les dirigeants étaient laissés libres de leurs procédures, chacun préférerait probablement représenter les événements de la manière qui correspond le mieux à ses impératifs stratégiques. Le débat n'est jamais clos entre le pour et le contre de l'uniformité comptable entre entreprises. La France, après la Deuxième guerre mondiale, a choisi une présentation uniformisée. Elle impose un plan de comptes contrai-

gnant (voir chap. 3) à toutes les entreprises. Ce n'est pas le cas général en Europe ni dans le reste du monde (bien que l'Espagne et la Belgique aient aussi un plan de comptes normalisé).

Étant donné que toutes les entreprises du même secteur ne présentent pas leurs comptes sous une forme identique, il est nécessaire d'homogénéiser leurs comptes pour pouvoir les analyser. Ce service, généralement payant, est fourni par des analystes, des courtiers, des banques, des entreprises de consultants ou des services semi-publics (comme la centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique) qui se servent de modèles élaborés et de renseignements complémentaires pour retraiter les états financiers sous une forme spécifique convenant à toutes les entreprises du même secteur.

7.4 VÉRIFIABILITÉ

« La vérifiabilité garantit aux utilisateurs que l'information représente fidèlement les phénomènes économiques qu'elle prétend représenter. La vérifiabilité signifie que des observateurs différents, compétents et indépendants, puissent parvenir à un consensus sur le fait qu'une représentation particulière est fidèle, sans pour autant qu'un accord parfait soit nécessaire. Il n'est pas nécessaire que l'information quantifiée soit une estimation ponctuelle, pour qu'elle soit vérifiable. On peut aussi vérifier les valeurs possibles sur un intervalle assorties de leurs probabilités respectives (Cadre conceptuel, IASB 2010, § QC26).

7.5 CÉLÉRITÉ

L'information peut perdre sa pertinence si elle est fournie avec retard. La direction peut avoir à trouver un équilibre entre les mérites relatifs d'une information prompte et ceux d'une information fiable. L'équilibre entre célérité et pertinence est un problème quotidien pour toutes les entreprises. La rapidité d'obtention de l'information est coûteuse mais il peut être encore plus coûteux de manquer une occasion stratégique. On doit donc arbitrer entre un élément d'information obtenu à temps mais peu fiable ou une information fiable qui risque d'être trop tardive.

7.6 INTELLIGIBILITÉ

L'information apportée par les états financiers doit être facilement compréhensible par les utilisateurs. À cet effet, les utilisateurs sont présumés avoir une connaissance convenable des processus élémentaires de l'entreprise (comme par exemple ceux présentés sur les figures 1.1 à 1.3), des activités économiques et de la comptabilité. Ils doivent être désireux d'étudier l'information avec assez d'application (voir Cadre conceptuel, IASB 2010: § QC32).

8. VALEUR COMPTABLE DES CAPITAUX PROPRES ET VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIONS

Dans l'exemple ci-dessus de Costas, nous avons introduit un élément fondamental des affaires, quand Costas, qui devait reconstituer sa trésorerie personnelle, a cédé à son ami une fraction de sa part de capital dans EC pour 500 ducats : la valeur de marché de cette

quote-part du capital (500 ducats) est différente de sa valeur comptable (100 ducats). Comme nous l'avons vu, la comptabilité (a) applique la règle de prudence et enregistre les opérations à leur valeur historique et (b) n'enregistre que les opérations qui ont été effectuées ou qui ont une forte probabilité d'être effectuées. Ce que l'ami de Costas a payé 500 ducats représente 50 % des résultats futurs de EC. Cette opération introduit la notion de valeur de marché du capital. Quand les actions sont négociées en Bourse, sans que la société intervienne, leur valeur est fondée sur le droit aux résultats futurs. Nous devons donc préciser la notion de « richesse » en lui substituant celles de « valeur nette » (une notion comptable fondée sur la valeur historique des ressources et des obligations envers les tiers) et de « valeur de marché » (qui représente la valeur des flux futurs de bénéfices potentiels que l'entreprise peut générer avec les ressources qu'elle maîtrise, après avoir remboursé aux tiers les fonds qu'ils ont apportés).

8.1 VALEUR COMPTABLE DES CAPITAUX PROPRES

Quand nous nous référons à la valeur nette d'une entreprise ou à la variation de sa valeur nette en raison de l'activité (le résultat), nous appliquons une règle comptable fondamentale : « le moindre du coût ou du marché »¹⁴.

Comme nous l'avons dit, les règles et les pratiques comptables cherchent à satisfaire le besoin d'information de divers intéressés. Elles résultent donc de compromis. La valeur de marché des ressources peut évoluer pour plusieurs raisons comme l'inflation, l'emplacement, la rareté, etc., C'est pourquoi la valeur totale des ressources contrôlées par l'entreprise à une certaine date, diminuée des dettes envers les tiers, devrait varier si les ressources étaient comptabilisées à leur valeur de marché et qu'elles fluctuent ainsi pour des raisons n'ayant rien à voir avec leur gestion efficace quant à l'offre de valeur à des clients solvables.

La comptabilité a donc adopté la règle du « moindre du coût ou du marché » pour évaluer les actifs (avec des exceptions pour les instruments financiers, sujettes à controverses comme nous le verrons au chapitre 10). Le montant nominal des dettes, généralement stipulé par contrat, reste fixe. La valeur nette comptable est donc la différence, à une certaine date, entre deux quantités exprimées de la même manière. Elle résulte du passé et elle ne dépend que de l'action des responsables.

8.2 VALEUR DE MARCHÉ DES CAPITAUX PROPRES

Les actions représentent la participation des actionnaires dans une société. Si la société est cotée en Bourse, l'actionnaire peut la négocier sans en référer à la direction de la société. Les actions ont donc une valeur de marché (le cours). Alors que la valeur nette comptable résulte des données du passé, le cours des actions est basé sur le rendement de l'action prévu par les actionnaires actuels et potentiels.

14. La « valeur comptable » d'une ressource est égale à son coût d'acquisition (éventuellement amorti si les avantages apportés à l'entreprise par cette ressource sont limités dans le temps) ou à sa valeur vénale si cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

Le cours d'une action est fonction de l'excédent des ressources créées par l'entreprise, sur les ressources qu'elle consomme, sur l'horizon temporel de viabilité (c.-à-d. l'horizon sur lequel on est fondé à estimer que l'entreprise continuera à être exploitée¹⁵. Chaque investisseur, potentiel ou actuel, estime la croissance à venir de ces ressources nettes en extrapolant les décisions antérieures de la direction (concernant les investissements, les ressources humaines et les politiques de développement tels qu'exposés dans les états financiers) et ses prises en compte des paramètres externes et stratégiques relatifs aux marchés, à la technologie et à la concurrence. Le flux net des ressources est alors actualisé¹⁶ à un taux incluant le taux sans risque¹⁷, le taux supplémentaire¹⁸ exigé par l'investisseur pour compenser le risque d'investir dans l'entreprise et le taux d'inflation anticipé.

La valeur d'une action est donc égale à la valeur actuelle nette des flux prévisionnels de résultats ou de trésorerie (c.-à-d. la valeur actuelle des flux de ressources encaissées moins les flux de ressources consommées par l'entreprise jusqu'à l'échéance choisie).

Le cours d'une action est donc basé sur les futurs paramètres estimés par chacun des actionnaires (ou des actionnaires potentiels). Comme deux investisseurs ne tombent jamais d'accord sur la valeur des paramètres (comme l'échéance, l'évolution du coût des matières premières ou des composants, le risque de change, le taux de croissance des résultats, la rémunération exigée pour le niveau de risque de l'entreprise ou l'inflation future), il y a toujours des investisseurs voulant vendre si le cours est correct (surestimé selon leurs hypothèses) et d'autres désireux d'acheter si le prix est correct (c.-à-d. sous-estimé selon leurs hypothèses). La valeur de marché de l'action est donc fondée sur des éléments relevant de l'avenir tandis que la valeur nette comptable représente des élé-

15. Cet horizon dépend du secteur d'activité et de la perception de chaque investisseur. Une règle empirique fautive de mieux, est de prendre comme horizon une période égale à une fois et demi le moindre du cycle de vie des produits ou de la technologie de l'entreprise. L'horizon s'éloigne ou se rapproche selon la perception du modèle d'entreprise par les investisseurs, la politique de diversification ou les dépenses de R et D, de marketing, de formation du personnel, etc.

16. L'actualisation consiste à exprimer une somme à percevoir plus tard, en unités monétaires actuelles. Si on doit recevoir 100 UM dans un an et qu'on évalue à 5 % le taux d'actualisation (c.-à-d. le taux de rendement pouvant être obtenu en plaçant les fonds aujourd'hui), il est équivalent de détenir dès maintenant $100/(1+0,05) = 95,24$ UM ; en effet, ce dernier montant, placé à 5 %, donnera 100 UM dans un an. On dit que le montant de 95,24 UM est la valeur actuelle de 100 UM échéant dans un an. L'actualisation peut s'appliquer à n'importe quelle somme à encaisser à n'importe quelle date.

17. Le taux sans risque est en général égal à la rémunération des emprunts d'État dans les pays où le risque de défaillance est à peu près nul. En avril 2012, une émission d'obligations allemandes à 30 ans rapportait 2,3 % (pour un coupon de 3,25 %) avec très peu de risque de défaillance. Cependant, une obligation à 5 ans ne rapportait que 0,71 % (pour un taux du coupon de 0,75 %) avec aussi peu de risque de défaillance. Le taux sans risque choisi par l'investisseur est celui qui correspond à la durée de son placement. Pour replacer cela dans son contexte, une obligation grecque comportait à la même date, une prime de risque de 14 % de plus que le taux sans risque allemand pour la même échéance.

18. Les investisseurs assument par définition le risque de perdre le montant qu'ils ont investi en cas d'insolvabilité de l'entreprise débitrice pour des raisons variées (liées aux affaires, à la technique, à la politique, etc.) ; ils veulent donc être rémunérés pour le risque qu'ils prennent en investissant dans cette entreprise ; ils exigent un rendement qui, à l'échéance qu'ils ont choisie, compense ce risque et laisse une marge supérieure à ce qu'un placement sans risque aurait rapporté.

ments du passé¹⁹. La valeur de marché d'une entreprise (valeur de l'action multipliée par le nombre d'actions) est généralement très supérieure la valeur comptable. Par exemple, à la fin du premier trimestre 2012, les capitaux propres d'Apple s'élevaient à 90 milliards de dollars au bilan pour une évaluation du marché de 590 milliards de dollars, soit 6,5 fois plus. La différence représente la sous-évaluation des ressources figurant dans la comptabilité au moindre du coût ou du marché (notamment la valeur des logiciels développés en interne, la valeur des terrains et constructions et la valeur de la marque et du réseau de distribution) et l'estimation par les marchés financiers, des perspectives de croissance d'Apple et de son niveau de risque.

8.3 LE RÔLE DE LA COMPTABILITÉ DANS LA GESTION DE LA VALEUR

La comptabilité financière ne présente pas seulement les opérations passées et les résultats de l'entreprise mais elle donne aux investisseurs un ensemble de données dont ils peuvent se servir pour estimer les quatre paramètres majeurs de la valeur d'une entreprise, en fusionnant les données comptables et les informations sur la passé avec les renseignements contextuels sur les marchés et la concurrence :

- (a) Croissance future des bénéfices et des flux de trésorerie,
- (b) Délai de viabilité,
- (c) Supplément de taux de rendement exigé par rapport au taux sans risque,
- (d) Évolution du niveau de risque entraîné par l'activité propre à l'entreprise (comme les investissements en R et D ou les activités stratégiques commerciales).

La valeur de l'information comptable est fondée à parts égales sur sa capacité à assister les décideurs sur la base de ces quatre paramètres et à mesurer la croissance de la valeur comptable au cours de la période.

9. HISTOIRE DE LA COMPTABILITÉ : DE SUMER À LUCA PACIOLI

La comptabilité n'est pas une nouveauté. Des historiens (Colasse 2010 : 26) assurent que des marques sur des os datant de 20 000 ou 30 000 ans représentent une forme de comptabilité, enregistrant les droits de chaque membre de la tribu sur le produit de la

19. Par exemple Barry Callebaut AG, dont le siège est à Zurich, est une important grossiste en chocolat et produits chocolatés, fournisseur de marques de chocolat. Il peut donc difficilement croître plus vite que le marché mondial des produits chocolatés. Ses actions se négociaient en avril 2012 à un cours de 14 fois son bénéfice par action. Dans le même temps, l'action du groupe voisin Chocoladefabriken Lindt Et Sprüngli AG (Lindt), qui vend beaucoup en Europe continentale, se négociait à 24 fois le bénéfice, ce qui traduit le potentiel de croissance aux États-Unis, au Royaume Uni, et en Asie, marché où ce groupe est sous-représenté. Cependant le rapport entre la valeur de marché et la valeur nette comptable était de 2,72 à fin 2011 pour Lindt et de 3,25 à la clôture de l'exercice 2010/2011 pour Barry Callebaut. Cela reflétait le fait que, bien que Lindt paraisse avoir davantage de possibilités de croissance, Callebaut était considéré comme moins risqué, probablement parce qu'il était fournisseur d'un grand nombre d'industriels du chocolat dans le monde alors que Lindt était moins diversifié (d'après le Financial Times, édition US, 6 avril 2012).

chasse. Voyons comment la comptabilité moderne s'est formée, depuis l'époque sumérienne avant le code d'Hammourabi, jusqu'aux travaux fondateurs de Fra Luca Pacioli (1494) qui a noté les pratiques comptables des marchands vénitiens (inspirées de celles plus anciennes des banquiers florentins) et a permis le développement de la comptabilité moderne²⁰.

9.1 ÉPOQUE SUMÉRIENNE

Les origines de la comptabilité sont souvent placées à l'époque sumérienne, en Mésopotamie, qui commence au 4^e millénaire av. JC. La civilisation sumérienne précède de quelques siècles celle de l'Égypte ancienne. Les fouilles archéologiques, dans la région entre le Tigre et l'Euphrate, ont déterré d'innombrables vestiges des documents comptables enregistrés sur la pierre ou sur des tablettes d'argile. La fragilité de ce matériau garantissait la sécurité de l'enregistrement car toute tentative de falsification aurait entraîné sa destruction. L'effort de protection des tablettes était proportionné à la volonté vraisemblable d'attester les engagements contractuels et les comptes correspondants.

Dès le 3^e millénaire, pendant la dynastie d'Ur, les enregistrements comptables sont devenus plus compliqués et plus précis. Tous les caractères d'un compte moderne figuraient sur les tablettes d'argile : objet de l'opération, nom des parties au contrat, quantité de marchandises et leur équivalent en d'autres marchandises ou en monnaie. Sur certaines tablettes, on peut même voir le solde de la période précédente, la distinction entre augmentation et diminution et le solde de fin de période.

Dans certains cas, il était de règle d'employer des matériaux comme la pierre, plus solides que l'argile, pour enregistrer des comptes ou des prescriptions, officiels ou sacrés. Un exemple en est le code d'Hammourabi, qui date du 18^e siècle av. JC. Ce « document » témoigne des règles sociales à Babylone. Ce texte, qui concerne essentiellement le droit des contrats et de la famille, comprend des notions de comptabilité et de gestion qui évoquent un contrat d'agence. Ceci implique que l'agent tienne des comptes ou, plus vraisemblablement, que certaines opérations soient enregistrées sous la forme de comptes. Depuis, la comptabilité a toujours été contextuelle à une relation d'agence : les problèmes consistent (a) à définir le profit résultant des opérations effectuées par l'agent pour le compte du principal, (b) à fournir la base du partage entre le principal, l'agent et les autres parties prenantes et (c) à conserver la trace de qui possède ou contrôle quoi et de qui est débiteur envers qui.

Il est surprenant que cette première « civilisation comptable » ait laissé peu de traces quand sa langue cunéiforme²¹ a été supplantée par les langues et les écritures araméennes et phéniciennes. Est-ce dû à un abandon des principes de la comptabilité ou, plus probablement, à une modification des supports matériels ou aux guerres qui auraient détruit les archives ? La question reste aujourd'hui ouverte.

20. Cette section s'appuie sur Degos (1998), avec l'autorisation de l'auteur. Nous sommes cependant responsables de ce résumé.

21. Le mot cunéiforme désigne une écriture formée de signes anguleux ressemblant à des clous. Le latin *cuneus* signifie clou.

9.2 COMPTABILITÉ EN ÉGYPTÉ

La comptabilité était répandue dans l'ancienne Égypte. Les scribes avaient une écriture simplifiée (moins compliquée que les hiéroglyphes) consacrée à l'économie familiale et aux affaires. Ils devaient connaître l'arithmétique et la comptabilité. Ils tenaient leurs comptes sur du papyrus, un support plus léger et plus souple mais plus vulnérable que les tablettes d'argile. Les opérations étaient d'abord enregistrées au brouillon avant que les enregistrements chronologiques « définitifs » soient recopiés avec soin. De temps en temps, au moins une fois par an, les enregistrements chronologiques étaient résumés sur des documents de synthèse. Les comptes présentaient toutes les caractéristiques des « comptes universels » : nom du compte, date et montant. Les recettes étaient distinguées des remboursements. À partir de 300 av. JC, les Égyptiens qui sont entrés dans l'aire culturelle grecque, ont adopté la langue et les pratiques bancaires des Grecs. Ils effectuaient des virements de compte à compte, ce qui est une étape essentielle du développement de la comptabilité moderne ; les virements permettent d'ajouter ou de retrancher sur un compte sans passer par une opération de caisse.

9.3 COMPTABILITÉ EN GRÈCE

La comptabilité grecque était très avancée. Des historiens pensent que les temples ont été les premières organisations à utiliser la comptabilité (et, le cas échéant, à tenir le rôle de banques). Comme à Babylone ou dans l'Égypte ancienne, les offrandes aux dieux étaient notées sur des tablettes de marbre ou de calcaire. Par ailleurs, les banquiers grecs tenaient des comptes minutieux. La complexité du réseau bancaire a entraîné la création de systèmes de contrôle comptable, les précurseurs de l'audit. Dès 300 av. JC., Athènes avait une cour des comptes composée de dix « logiciens » qui étaient chargés de contrôler les comptes. L'ensemble des pratiques, dont l'exhaustivité des enregistrements, les contrôles approfondis et l'existence d'une comptabilité publique, était un signe évident de démocratie qui semble avoir disparu avec le déclin de la démocratie.

9.4 COMPTABILITÉ À ROME

À Rome, chaque famille (élargie aux parents et collatéraux et à une multitude de domestiques et d'esclaves) était une entité économique avec son propre système de production et de commerce. La tenue de la comptabilité était de la responsabilité du chef de famille (*pater familias*) comme elle est aujourd'hui de la responsabilité du chef d'entreprise. D'après Cicéron (143-106 av. JC.) qui a décrit les registres tenus en son temps, le principal registre était le *codex accepti et expansi* ou journal des recettes et des dépenses. Les enregistrements étaient d'abord faits au brouillon avant d'être reportés au *codex*. Le *codex rationum* était le document permanent qui avait valeur de preuve. Il est le précurseur de ce que nous appelons le grand livre (voir chap. 4). La chute de la civilisation romaine a entraîné la disparition de ce corps de connaissances comptables.

9.5 COMPTABILITÉ AU MOYEN ÂGE

Bien que les Barbares aient subjugué assez tôt la partie occidentale de l'empire romain, la partie orientale, comprenant la Grèce, Constantinople et le Proche Orient, a subsisté pendant longtemps. Les connaissances comptables des Grecs ont été préservées par l'empire byzantin. La civilisation arabe et son intense activité commerciale ont profité des connaissances comptables des territoires conquis. Le développement s'est poursuivi en incorporant des perfectionnements venant des mathématiques et de l'astronomie.

On ne sait pas si les marchands de l'Europe occidentale ont appris les pratiques administratives comptables de leurs partenaires byzantins et arabes ou s'ils les ont réinventées. C'est un fait qu'on assiste à une renaissance de la comptabilité en Europe occidentale, surtout en Italie du Nord et aux Pays-Bas et en Flandre, dès le début du XIII^e siècle.

Que les marchands forment de grandes « entreprises » pluri-établissements (les précurseurs de nos groupes internationaux) ou qu'ils traitent par l'intermédiaire d'agents commerciaux ou de commissionnaires, ils avaient besoin d'une comptabilité rigoureuse. La comptabilité enregistrait les opérations, la richesse créée et son transfert entre les établissements. Elle permettait de rendre les agents, comptables de leur activité. Le développement du commerce international, des sociétés capitalistes²² et des contrats d'agence est la cause majeure du renouveau de la comptabilité au Moyen Âge. Cette longue période a connu trois phases successives : le mémoire, la comptabilité en partie simple et la comptabilité en partie double.

9.5.1 MÉMOIRE

Le mémoire est un journal enregistrant les opérations d'une entreprise, quotidiennement, sans chercher à regrouper les opérations de même nature. C'est la pratique rudimentaire qui dominait dans la Haute Antiquité.

9.5.2 COMPTABILITÉ EN PARTIE SIMPLE

La comptabilité en partie simple est une amélioration notable de la méthode simpliste du mémoire. La complexité croissante des opérations des marchands médiévaux les a conduits à diviser le mémoire en comptes distincts regroupant les opérations de même nature (comme les achats, le paiement des salaires, les ventes à un certain client, etc.). Chaque sorte d'opération ou d'établissement est enregistrée dans un tableau distinct qui conserve la trace de tous les événements intéressants et qui forme ainsi un compte.

9.5.3 COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE

L'apparition de la comptabilité en partie double marque la naissance de la comptabilité moderne. Chaque opération est enregistrée dans deux comptes : un enregistrement

22. Les sociétés capitalistes sont caractérisées par la séparation entre les apporteurs du capital et les vrais décideurs, dans le but d'augmenter la richesse.

au « crédit »²³ d'un compte et l'autre au « débit »²⁴ d'un autre compte. La trace la plus ancienne de comptabilité en partie double se trouve dans les livres des Massari (trésoriers de la république de Gênes) vers 1340. C'est cependant le moine franciscain Luca Pacioli qui a formalisé et expliqué en profondeur cette procédure dans son traité de mathématiques intitulé *Summa de arithmetica, geometria, proportioni et proportionalita*. Son intention, en y insérant un chapitre sur la comptabilité, n'était pas d'écrire un manuel de commerce mais de servir d'exemple de l'utilisation de la notion du « zéro ». Cette notion avait été oubliée par les mathématiciens occidentaux (ce n'était pas le cas des Arabes mais les marchands européens et les marchands arabes n'étaient pas précisément en bons termes à cette époque). En effet, la relation fondamentale « débit = crédit » ou « actifs = financement (dettes + droits des associés) », si elle est vérifiée, donne un solde égal à zéro, c'est-à-dire à « rien », un concept très difficile à appréhender à cette époque. Il était utile pour les comptables de pouvoir montrer, par exemple, qu'une dette avait été remboursée et que l'emprunteur ne devait plus « rien » mais sans que l'enregistrement, tant de la dette que de son paiement, soit effacé pour autant. Il suffisait de créditer (réduire) l'encaisse et de débiter le compte de dette (c.-à-d. d'éliminer la dette). Comme les dettes et l'encaisse sont de côtés opposés sur le compte de situation financière, les termes de débit et de crédit agissent en sens opposés (voir chap. 3). La comptabilité moderne est née avec Luca Pacioli et notre ouvrage ne traite que de comptabilité en partie double et des procédures qui viennent de cette pratique. Nous emploierons cependant aussi peu que possible les mots débit et crédit car ce manuel est écrit surtout à l'intention des étudiants en gestion et non pour les comptables.

L'ESSENTIEL

- c La comptabilité est un langage qui permet à tous ceux qui sont intéressés par la vie économique d'une entreprise, de communiquer entre eux avec la même vision du passé, du présent et du futur de l'entreprise en tant qu'entité économique.
- c Dans une acception étendue, l'information comptable est un outil d'aide à la décision. La plupart des décisions dans une entreprise, concernent la planification des ressources, les acquisitions et la répartition des ressources, en vue de réaliser les intentions stratégiques de l'entreprise.
- c L'information comptable résulte d'un processus continu d'identification, de saisie, de traitement, d'interprétation et de diffusion des données représentant les opérations économiques de l'entreprise.
- c La comptabilité est inséparable de l'activité de l'entreprise et elle lui est nécessaire. Elle permet à tout utilisateur, en consultant ses états financiers, de se former une opinion sur les aspects économiques d'une entité.
- c Les états financiers sont l'aboutissement et la synthèse du processus comptable. Ils comprennent normalement un état de la situation financière ou bilan, un compte de résultat, et une annexe. L'annexe explique les choix de l'entreprise et donne des

23. Crédit vient du latin *credere* qui signifie croire ou faire confiance.

24. Débit vient du latin *debere* qui signifie devoir.

TABLE DES MATIÈRES

LES AUTEURS	5
AVANT-PROPOS	9
1. COMPTABILITÉ ET COMMUNICATION FINANCIÈRE : UNE APPROCHE INTERNATIONALE	9
2. UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE POUR NON-SPÉCIALISTES DE LA COMPTABILITÉ.....	9
2.1 <i>Objectifs du manuel</i>	10
2.2 <i>Notre méthode est adaptée aux caractéristiques de l'audience visée</i>	10
2.3 <i>Quelques considérations pratiques</i>	12
2.4 <i>Support en ligne</i>	12
2.5 <i>Nouveautés de la troisième édition en français (quatrième édition en anglais)</i>	12
CHAPITRE 1	
COMPTABILITÉ : LE LANGAGE DE L'ENTREPRISE	15
1. UN MODÈLE REPRÉSENTATIF DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE.....	16
2. COMPTABILITÉ : UN LANGAGE POUR L'ENTREPRISE.....	18
2.1 <i>Relation d'agence et reporting</i>	19
2.1.1 Reporting destiné aux apporteurs de capitaux	20
2.1.2 Reporting destiné aux partenaires de l'entreprise	23
2.1.3 Reporting destiné aux supérieurs hiérarchiques et aux collègues de même rang	23
2.2 <i>La comptabilité est une langue vivante</i>	23
2.3 <i>La comptabilité est une langue laissant une certaine marge de manœuvre</i>	24
3. DÉFINITION DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE.....	27
3.1 <i>Comptabilité</i>	27
3.2 <i>Comptabilité financière</i>	29

4. UTILISATEURS DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE.....	30
4.1 <i>Présentation des différents utilisateurs</i>	30
4.2 <i>Normes d'information financière : comment répondre aux besoins des usagers</i>	34
5. INITIATION AUX PROCÉDURES COMPTABLES.....	35
6. COMPTABILITÉ FINANCIÈRE ET COMPTABILITÉ DE GESTION.....	42
7. QUALITÉS DES ÉTATS FINANCIERS.....	44
7.1 <i>Pertinence</i>	45
7.1.1 <i>Définition</i>	45
7.1.2 <i>Importance relative</i>	45
7.2 <i>Représentation fidèle</i>	46
7.3 <i>Comparabilité</i>	46
7.4 <i>Vérifiabilité</i>	47
7.5 <i>Célérité</i>	47
7.6 <i>Intelligibilité</i>	47
8. VALEUR COMPTABLE DES CAPITAUX PROPRES ET VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIONS.....	47
8.1 <i>Valeur comptable des capitaux propres</i>	48
8.2 <i>Valeur de marché des capitaux propres</i>	48
8.3 <i>Le rôle de la comptabilité dans la gestion de la valeur</i>	50
9. HISTOIRE DE LA COMPTABILITÉ : DE SUMER À LUCA PACIOLI.....	50
9.1 <i>Époque sumérienne</i>	51
9.2 <i>Comptabilité en Égypte</i>	52
9.3 <i>Comptabilité en Grèce</i>	52
9.4 <i>Comptabilité à Rome</i>	52
9.5 <i>Comptabilité au Moyen Âge</i>	53
9.5.1 <i>Mémoire</i>	53
9.5.2 <i>Comptabilité en partie simple</i>	53
9.5.3 <i>Comptabilité en partie double</i>	53
L'ESSENTIEL.....	54
RÉVISION.....	55
EXERCICES.....	56

CHAPITRE 2

INITIATION AUX ÉTATS FINANCIERS	67
1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU BILAN	68
2. RELATION FONDAMENTALE DE L'ENTREPRISE	71
2.1 <i>Principe de base : comptabilité en partie double</i>	71
2.2 <i>Terminologie</i>	71
2.2.1 Actif	71
2.2.2 Passif	73
2.2.3 Capitaux propres	73
2.2.4 Résultat	74
2.3 <i>Opérations</i>	75
2.3.1 Opération n° 1 - Apport initial des associés	75
2.3.2 Opération n° 2 - Verdi obtient un prêt	77
2.3.3 Opération n° 3 - Achat de matériel contre du numéraire	78
2.3.4 Opération n° 4 - Prestations de services	79
2.3.5 Opération n° 5 - Encaissement d'un chèque en règlement des créances clients	80
2.3.6 Opération n° 6 - Charges payées au comptant ou à crédit	81
2.3.7 Opération n° 7 - Règlement des dettes d'exploitation	83
2.3.8 Opération n° 8 - Remboursement d'un emprunt	83
2.3.9 Résumé	84
2.3.10 Conclusions - Quelques idées force	85
2.4 <i>Opérations classiques</i>	88
3. COMPTE DE RÉSULTAT	88
3.1 <i>Relation fondamentale et compte de résultat</i>	90
3.2 <i>Éléments du compte de résultat</i>	90
3.2.1 Produits	90
3.2.2 Charges	91
3.2.3 Le résultat	91
3.3 <i>Application à la société Verdi</i>	91
3.4 <i>Incidence des opérations sur les états financiers</i>	93
3.5 <i>Bilan et création de valeur</i>	94
4. AMORTISSEMENT	94
4.1 <i>Principe</i>	94
4.2 <i>Application à la société Verdi</i>	95

5. AFFECTATION DU BÉNÉFICE	98
5.1 <i>Principe</i>	98
5.2 <i>Application à la société Verdi</i>	99
5.3 <i>Trésorerie, bénéfice et réserves</i>	100
6. CONSOMMATION DE RESSOURCES ET ÉVALUATION DES STOCKS	101
6.1 <i>Biens achetés pour être revendus (marchandises) ou pour être transformés (matières premières)</i>	102
6.1.1 <i>Méthode de l'inventaire permanent</i>	102
6.1.2 <i>Méthode de l'inventaire intermittent</i>	104
6.2 <i>Stock de produits finis</i>	107
7. ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS	111
7.1 <i>Analyses chronologique et en échelle commune et méthode des ratios</i>	112
7.2 <i>Ratios de situation financière</i>	112
7.2.1 <i>Ratios de liquidité à court terme</i>	112
7.2.2 <i>Ratios de rotation</i>	113
7.2.3 <i>Ratios d'endettement (ou ratio de levier)</i>	115
7.3 <i>Ratios de rentabilité</i>	116
L'ESSENTIEL	117
RÉVISION	119
EXERCICES.....	121

CHAPITRE 3

LES ÉTATS FINANCIERS : INTERRELATIONS ET CONSTRUCTION 133

1. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	135
1.1 <i>Comptabilité d'engagement</i>	136
1.2 <i>Évolution</i>	136
1.3 <i>Relation entre l'état de la situation financière ou bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie</i>	137
2. LA PROCÉDURE DE PRODUCTION DE L'INFORMATION COMPTABLE	140
2.1 <i>Comptabilité à partie double et enregistrement des opérations</i>	140
2.1.1 <i>La notion de compte</i>	140
2.1.2 <i>La notion de débit et de crédit</i>	141
A. <i>Principe général</i>	141
B. <i>Origines de la notion</i>	142
C. <i>Confusion due au vocabulaire bancaire</i>	143

2.2	<i>La procédure comptable</i>	144
2.2.1	Description de la procédure.....	144
2.2.2	Documents.....	145
2.2.3	Journal.....	146
2.2.4	Grand livre.....	148
2.2.5	Balance des comptes.....	150
2.2.6	États financiers.....	153
3.	ORGANISATION DE LA COMPTABILITÉ : LE PLAN DE COMPTES.....	153
3.1	<i>Rôle de la comptabilité</i>	153
3.2	<i>Le plan de comptes</i>	154
3.2.1	Principes.....	154
3.2.2	Plan de comptes normalisé.....	155
3.2.3	L'importance des numéros de comptes.....	156
	L'ESSENTIEL.....	157
	RÉVISION.....	158
	EXERCICES.....	160

CHAPITRE 4

PRINCIPES COMPTABLES ET RÉGULARISATIONS

DE FIN D'EXERCICE 179

1.	PRINCIPES COMPTABLES.....	180
1.1	<i>Premier objectif des principes comptables : donner une image fidèle</i>	182
1.2	<i>Objectivité</i>	182
1.2.1	Unité de mesure.....	182
1.2.2	Méthodes d'évaluation.....	183
1.2.3	Non-compensation.....	184
1.3	<i>Qualité de l'information</i>	185
1.3.1	Importance significative et regroupement.....	185
1.3.2	Fidélité de la représentation.....	185
1.3.3	Prédominance de la réalité sur la forme.....	186
1.4	<i>Circonspection</i>	187
1.4.1	Prudence.....	187
1.4.2	Séparation des exercices.....	188
1.4.3	Rattachement des charges aux produits.....	188
1.5	<i>Périodicité</i>	188
1.5.1	Exercice comptable.....	188
1.5.2	Continuité de l'exploitation.....	189

1.5.3	Permanence des méthodes.....	190
1.6	<i>Convention de l'entité économique</i>	190
2.	ÉCRITURES DE FIN D'EXERCICE.....	191
2.1	<i>Écritures de régularisation</i>	192
2.1.1	Produits.....	193
A.	<i>Produits réalisés mais non enregistrés</i>	193
B.	<i>Produits enregistrés mais non réalisés</i>	193
2.1.2	Charges.....	194
A.	<i>Charges consommées mais non enregistrées</i>	194
B.	<i>Charges enregistrées mais non consommées</i>	195
2.2	<i>Amortissement des immobilisations</i>	195
2.2.1	Principes.....	195
2.2.2	Exemple : société Ravel.....	196
2.3	<i>Dépréciation des actifs</i>	197
2.3.1	Principes.....	197
2.3.2	Suite de l'exemple : société Ravel.....	197
2.4	<i>Mentions des régularisations dans l'annexe</i>	198
3.	PRATIQUE DE L'ENREGISTREMENT DES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION.....	201
3.1	<i>Produits réalisés mais non enregistrés</i>	201
3.2	<i>Produits enregistrés mais non réalisés</i>	203
3.3	<i>Charges consommées mais non enregistrées</i>	204
3.3.1	Principe.....	204
3.3.2	Exemple.....	205
3.4	<i>Charges constatées d'avance</i>	205
4.	CORRECTIONS D'ERREURS.....	207
5.	VARIATION DES STOCKS.....	208
6.	ÉCRITURES DE CLÔTURE.....	208
7.	RELATIVITÉ DES PRINCIPES COMPTABLES.....	209
	L'ESSENTIEL.....	209
	RÉVISION.....	210
	EXERCICES.....	213

CHAPITRE 5	
RÈGLEMENTATION DE LA COMPTABILITÉ	
ET DES ÉTATS FINANCIERS.....	233
1. NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE.....	234
1.1 <i>Nécessité de normes d'information financière.....</i>	234
1.2 <i>International Accounting Standards Board</i>	235
1.2.1 Objectifs de l'IASB.....	235
1.2.2 Histoire de l'IASB	236
A. <i>Fonctionnement.....</i>	236
1.2.3 Anciennes normes internationales.....	237
1.2.4 Nouvelle terminologie.....	237
1.2.5 Liste des normes.....	238
1.2.6 Application des normes internationales (IFRS/IAS)	240
1.2.7 Les relations entre l'IASB et la SEC	241
1.2.8 L'adoption des IFRS aux États-Unis ?.....	242
2. RAPPORT ANNUEL.....	242
3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.....	244
3.1 <i>Modèles possibles d'état de situation financière ou bilan</i>	244
3.1.1 Formes.....	245
3.1.2 Classement des actifs et des passifs	247
A. <i>Classement par échéance : court terme contre long terme.....</i>	248
B. <i>Classement par fonction : financement contre exploitation.....</i>	249
3.1.3 Exemples de présentation	251
A. <i>Modèle international.....</i>	251
B. <i>« Modèles » européens.....</i>	252
C. <i>« Modèle » américain.....</i>	253
3.2 <i>Modèles possibles de compte de résultat</i>	255
3.2.1 Définition	255
3.2.2 Formes.....	255
3.2.3 Niveau de détail	256
A. <i>Un seul résultat.....</i>	256
B. <i>Plusieurs résultats catégoriels.....</i>	256
3.2.4 Classement des charges.....	257
A. <i>Méthode des charges par nature.....</i>	257
B. <i>Méthode des charges par fonction</i> <i>(ou méthode du coût des biens vendus).....</i>	258
3.2.5 Choix d'une méthode de classement	258

3.2.6	Exemples de présentation	259
A.	<i>Modèles internationaux</i>	259
B.	<i>« Modèle » des États-Unis</i>	261
4.	L'ANNEXE.....	262
4.1	<i>Principes</i>	262
4.2	<i>Cas réel</i>	263
	Principes comptables	263
	Annexe des comptes consolidés	264
	L'ESSENTIEL	265
	RÉVISION	265
	EXERCICES.....	267

CHAPITRE 6

	PROBLÈMES DE COMPTABILISATION DES PRODUITS	295
1.	CONSTATATION COMPTABLE DES PRODUITS.....	296
1.1	<i>Ventes de biens</i>	297
1.1.1	Principes	297
1.1.2	Coûts liés à la vente.....	299
1.2	<i>Prestations de services</i>	300
1.3	<i>Intérêts, redevances et dividendes</i>	302
1.4	<i>Constatation des produits et information financière</i>	302
1.4.1	Principe.....	302
1.4.2	Cas réels de mentions dans l'annexe, relatives à la constatation des produits.....	303
2.	DIVERGENCE ENTRE LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE DESTINÉ À L'INFORMATION FINANCIÈRE ET L'ASSIETTE DE L'IMPÔT.....	306
2.1	<i>Résultat avant impôt et résultat fiscal</i>	307
2.1.1	Méthode directe spécifique	308
2.1.2	Rapprochement et description des écarts	309
2.2	<i>Incidence des différences permanentes</i>	309
2.3	<i>Différences dues au temps</i>	310
2.3.1	Différences temporaires.....	310
2.3.2	Différences temporelles	311
2.4	<i>Comptabilisation et publication des impôts sur les bénéfices</i>	318
2.4.1	Principes	318
2.4.2	Cas réel	319
2.5	<i>Constatation des actifs d'impôts différés</i>	320

2.6	<i>Report des déficits</i>	320
2.7	<i>Variation du taux de l'impôt</i>	321
3.	CONTRATS À LONG TERME.....	321
3.1	<i>Principes</i>	321
3.2	<i>Cas réel</i>	323
4.	RÉFORME DES NORMES COMPTABLES SUR LES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ET LES CONTRATS À LONG TERME.....	324
5.	VENTES À TEMPÉRAMENT.....	324
6.	ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS.....	324
7.	CHANGEMENTS COMPTABLES.....	326
7.1	<i>Changements de méthodes comptables</i>	326
7.2	<i>Changements d'estimation comptable</i>	327
7.3	<i>Erreurs des exercices antérieurs</i>	328
8.	ABANDON D'ACTIVITÉS.....	328
8.1	<i>Principes</i>	328
8.2	<i>Cas réel</i>	329
9.	RÉSULTAT GLOBAL (COMPREHENSIVE INCOME).....	331
9.1	<i>Principes</i>	331
9.2	<i>Exemples</i>	333
9.2.1	<i>IAS 1</i>	333
9.2.2	<i>Cas réel</i>	334
10.	AIDE PUBLIQUE : SUBVENTIONS ET AVANCES.....	335
10.1	<i>Subventions relatives aux actifs</i>	335
10.1.1	<i>Exemple théorique</i>	336
10.1.2	<i>Cas réel</i>	337
10.2	<i>Subventions relatives au résultat</i>	337
10.3	<i>Avances conditionnelles et subventions remboursables</i>	338
	L'ESSENTIEL.....	338
	RÉVISION.....	339
	EXERCICES.....	341

CHAPITRE 7

IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	359
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	361
1.1 <i>Catégories d'immobilisations.....</i>	361
1.2 <i>Problèmes comptables relatifs aux immobilisations corporelles</i>	363
1.3 <i>Définition des immobilisations corporelles</i>	363
1.3.1 <i>Définition générale.....</i>	363
1.3.2 <i>Différence entre les immobilisations corporelles et les stocks.....</i>	364
1.3.3 <i>Différence entre les actifs et les charges.....</i>	365
A. <i>Dépenses d'entretien et de révision</i>	365
B. <i>Dépenses d'investissement.....</i>	365
C. <i>Petit matériel</i>	366
1.4 <i>Coût d'acquisition.....</i>	366
1.4.1 <i>Définition</i>	366
1.4.2 <i>Enregistrement de l'acquisition d'une immobilisation.....</i>	367
1.4.3 <i>Exemples d'éléments du coût d'acquisition</i>	367
2. AMORTISSEMENT.....	368
2.1 <i>Existence de composants.....</i>	369
2.2 <i>Valeur résiduelle.....</i>	369
2.3 <i>Montant amortissable</i>	370
2.4 <i>Durée d'utilisation.....</i>	370
2.5 <i>Choix du mode d'amortissement.....</i>	372
2.5.1 <i>Amortissement linéaire.....</i>	373
A. <i>Principes.....</i>	373
B. <i>Exemple : l'entreprise Purcell.....</i>	373
2.5.2 <i>Amortissement dégressif</i>	375
A. <i>Détermination du coefficient multiplicateur dans la méthode à taux constant</i>	375
B. <i>Application à la valeur nette comptable décroissante</i>	376
C. <i>Comment terminer le calcul.....</i>	376
2.5.3 <i>Amortissement en fonction du niveau d'activité</i>	379
A. <i>Méthode des unités de production.....</i>	379
B. <i>Méthode des unités d'activité</i>	381
C. <i>Inconvénients des amortissements basés sur l'activité</i>	382
2.6 <i>Plan d'amortissement</i>	383
2.7 <i>Valeur nette comptable</i>	383
2.8 <i>Enregistrement de la dotation aux amortissements.....</i>	383
2.8.1 <i>Principes.....</i>	383

2.8.2	Exemple : entreprise Purcell	384
2.9	<i>Récapitulation de l'incidence des différentes méthodes sur le résultat</i>	384
2.10	<i>Information financière sur les amortissements</i>	386
3.	DÉPRÉCIATION.....	387
3.1	<i>Principe</i>	387
3.2	<i>Exemples réels</i>	388
4.	IMMOBILISATIONS PRODUITES PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MÊME.....	388
4.1	<i>Définition – Principe</i>	388
4.2	<i>Évaluation</i>	389
4.2.1	Charges indirectes	389
4.2.2	Charges financières : charges d'intérêts (ou coût des emprunts).....	389
4.3	<i>Cas réel</i>	390
4.4	<i>Enregistrement comptable</i>	391
4.4.1	Exemple	391
4.4.2	Procédures comptables	392
5.	PROBLÈMES PARTICULIERS RELATIFS AUX TERRAINS ET AUX CONSTRUCTIONS.....	392
5.1	<i>Consommation et dépréciation des terrains</i>	392
5.2	<i>Terrains et constructions</i>	393
6.	COÛTS POSTÉRIEURS À L'ACQUISITION	393
7.	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS.....	394
7.1	<i>Enregistrement de la vente d'une immobilisation</i>	394
7.2	<i>Classement dans le compte de résultat</i>	395
8.	ASPECTS FINANCIERS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	395
8.1	<i>Amortissement et flux de trésorerie</i>	395
8.2	<i>Publication des mouvements ayant affecté les immobilisations financières</i>	397
8.2.1	Principe.....	397
8.2.2	Exemple réel	398
8.3	<i>Analyse financière</i>	399
8.3.1	Ratios d'intensité capitalistique	399
8.3.2	Ancienneté moyenne et durée de vie des immobilisations corporelles	400
	L'ESSENTIEL.....	401
	RÉVISION	402
	EXERCICES.....	402

CHAPITRE 8

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES413

1. DÉFINITION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	416
1.1 <i>Principes</i>	416
1.2 <i>Principales catégories d'immobilisations incorporelles</i>	417
1.2.1 Frais de recherche et de développement	417
1.2.2 Goodwill	417
1.2.3 Autres immobilisations incorporelles.....	419
A. <i>Brevet</i>	419
B. <i>Marque</i>	419
C. <i>Droits d'auteur</i>	419
D. <i>Franchise</i>	419
E. <i>Licence</i>	419
F. <i>Logiciels</i>	419
G. <i>Fichiers de clientèle</i>	419
H. <i>Droits de transfert des sportifs</i>	420
I. <i>Frais d'établissement</i>	420
J. <i>Charges différées et charges étalées</i>	421
1.3 <i>Cas réels</i>	421
2. COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	424
3. COMPTABILISATION DES CHANGEMENTS DE VALEUR.....	425
3.1 <i>Possibilités de changement de valeur d'une immobilisation incorporelle</i>	425
3.2 <i>Comparaison entre IASB et États-Unis</i>	428
3.3 <i>Cas réels</i>	429
4. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	432
4.1 <i>Définition</i>	432
4.2 <i>Comptabilisation des frais de recherche et de développement</i>	432
4.2.1 Conditions de l'immobilisation des coûts de développement.....	433
4.2.2 Arguments relatifs à l'immobilisation des frais de recherche et de développement	433
A. <i>Arguments pour</i>	433
B. <i>Arguments contre</i>	433
4.2.3 Incidence comptable de l'option pour l'immobilisation	434
A. <i>Exemple</i>	434
B. <i>Commentaire</i>	435
4.3 <i>Présentation de l'activité de recherche et développement (R et D)</i>	436
4.3.1 <i>Compte de résultat par fonction</i>	436
4.3.2 <i>Cas réels</i>	436

5. LOGICIELS	439
5.1 Règles comptables	439
5.2 Charges ou immobilisation	440
5.3 Durée de l'amortissement	440
6. ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS	440
6.1 Intensité de la R et D	441
6.2 Relation entre la R et D et la croissance	442
6.3 Relation entre la R et D et le cours de Bourse	442
L'ESSENTIEL	442
RÉVISION	443
EXERCICES	444

CHAPITRE 9

STOCKS.....	455
1. NOTION DE STOCKS	456
1.1 Définition.....	456
1.2 Typologie des stocks	457
1.3 Cas réels.....	459
1.4 Poids des stocks au bilan	461
2. MÉTHODES D'ENREGISTREMENT DES STOCKS	463
2.1 Méthode de l'inventaire permanent.....	463
2.2 Méthode de l'inventaire intermittent.....	464
2.3 Comparaison des deux méthodes	466
2.4 Présentation des stocks dans le compte de résultat par nature	467
3. ÉVALUATION DES STOCKS ET RÉSULTAT PUBLIÉ.....	468
3.1 Le problème de base	468
3.2 Techniques d'évaluation des sorties de stocks.....	469
3.2.1 Identification des coûts individuels.....	470
3.2.2 Techniques appliquées aux articles fongibles ou semi-fongibles	470
4. STOCKS ET VARIATION DE TRÉSORERIE	474
5. PERTE DE VALEUR DES ARTICLES EN STOCK (RÉGULARISATIONS DE FIN D'EXERCICE)	474
6. COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE ET COMPTE DE RÉSULTAT PAR FONCTION	476
7. PUBLICATION DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES STOCKS	477

7.1	<i>Principes</i>	477
7.2	<i>Cas réels</i>	478
8.	ANALYSE FINANCIÈRE RELATIVE AUX STOCKS	480
8.1	<i>Les ratios</i>	480
8.2	<i>Cas réel</i>	481
	L'ESSENTIEL	482
	RÉVISION	483
	EXERCICES.....	485

CHAPITRE 10

	ACTIFS FINANCIERS ET NOTION DE JUSTE VALEUR.....	495
1.	INSTRUMENTS FINANCIERS, ACTIFS FINANCIERS.....	495
1.1	<i>Les instruments financiers</i>	495
1.2	<i>Évolution des IAS/IFRS relatives aux instruments financiers</i>	496
1.3	<i>Définition des actifs financiers</i>	498
1.4	<i>Place des actifs et passifs financiers dans le bilan</i>	499
1.5	<i>Évaluation des actifs financiers</i>	499
1.5.1	Évaluation initiale.....	499
1.5.2	Évaluation ultérieure	499
2.	DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	500
2.1	<i>Définitions</i>	500
2.2	<i>Cas réel</i>	502
3.	ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AVEC CONTREPARTIE EN RÉSULTAT	503
3.1	<i>Définitions</i>	503
3.2	<i>Comptabilité des titres de placement à court terme</i>	504
3.3	<i>Communication financière relative aux titres de placement à court terme</i>	506
3.3.1	Présentation au bilan.....	506
3.3.2	Cas réel	507
3.4	<i>À propos de la règle et de la pratique</i>	509
4.	PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	510
5.	CRÉANCES.....	510
5.1	<i>Créances clients</i>	511
5.1.1	Application du principe de non-compensation aux créances clients.....	512
5.1.2	Comptes individuels de clients	512
5.1.3	Caractère recouvrable des créances.....	513

5.1.4	Communication financière relative aux créances clients	519
A.	<i>Présentation au bilan</i>	519
B.	<i>Cas réel</i>	520
C.	<i>Publication des variations des dépréciations des comptes de clients</i>	520
5.2	<i>Effets à recevoir</i>	522
5.2.1	Principe.....	522
5.2.2	Enregistrement des effets à recevoir.....	524
5.2.3	Cas réel	525
5.3	<i>Retours sur ventes</i>	525
5.4	<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	527
5.4.1	Principe de la TVA.....	527
5.4.2	Comptabilité de la TVA.....	528
5.4.3	TVA sur les créances douteuses.....	529
6.	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE.....	529
6.1	<i>Définition</i>	529
6.2	<i>Comptabilisation initiale</i>	529
6.3	<i>Comptabilisation des variations de valeur</i>	530
6.4	<i>Cas particulier des actifs financiers non cotés</i>	530
6.4.1	Principe.....	530
6.4.2	Techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments non cotés.....	531
6.4.3	Questions de communication.....	532
7.	COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS APRÈS 2015.....	536
8.	ANALYSE FINANCIÈRE.....	536
8.1	<i>Les ratios</i>	536
8.2	<i>Cas réel</i>	538
	L'ESSENTIEL	539
	RÉVISION	540
	EXERCICES.....	540

CHAPITRE 11

CAPITAUX PROPRES..... 553

1.	FORMES JURIDIQUES DES ENTREPRISES.....	555
1.1	<i>Entreprise individuelle</i>	555
1.2	<i>Société de personnes</i>	555
1.3	<i>Sociétés de capitaux</i>	556

2. CAPITAL SOCIAL.....	558
2.1 Définition.....	558
2.2 Valeur nominale.....	558
2.3 Libération du capital.....	558
2.4 Catégories d'actions.....	559
2.4.1 Actions de préférence ou actions ordinaires.....	560
2.4.2 Actions de préférence amortissables ou convertibles.....	561
2.4.3 Actions dont les droits de votes sont adaptés.....	561
2.5 Prime d'émission.....	561
2.6 Comptabilité du capital social.....	562
2.7 Information financière relative au capital social.....	563
2.7.1 Normes internationales.....	563
2.7.2 Cas réel.....	564
3. AFFECTATION DU BÉNÉFICE.....	565
3.1 Dividendes.....	565
3.2 Réserves.....	565
3.3 Information financière relative aux réserves.....	566
3.3.1 Bilan après répartition.....	566
3.3.2 Bilan avant répartition.....	566
3.4 Comptabilisation et information relatives aux capitaux propres.....	567
3.4.1 Exemple simple de présentation des capitaux propres.....	567
3.4.2 Comptabilité de la répartition du bénéfice.....	568
3.4.3 Cas réels.....	569
A. Présentation n° 1 – Bilan après répartition.....	569
B. Présentation n° 2 – Bilan avant répartition.....	570
4. ÉMISSION D'ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES D'APPORTS EN NUMÉRAIRE.....	571
4.1 Émission d'actions rémunérant un apport en nature.....	571
4.2 Émission d'actions lors d'une incorporation de réserves.....	572
4.3 Conversion d'une créance en actions.....	573
5. FRAIS D'ÉMISSION D'ACTIONS.....	574
5.3.1 Exemple réel.....	575
6. RÉDUCTION DE CAPITAL.....	575
7. ACTIONS PROPRES.....	575
7.1 Pourquoi racheter ses propres actions.....	575
7.2 Achat d'actions propres pour réduire le capital.....	576

7.3	<i>Détention des actions propres par la société</i>	577
7.4	<i>Information financière relative aux actions propres</i>	578
8.	PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (PLANS DE STOCK OPTIONS).....	580
8.1	<i>Définition</i>	580
8.2	<i>Comptabilisation</i>	581
9.	DIVIDENDES EN ACTIONS ET DIVIDENDES EN NATURE.....	582
10.	RÉSULTAT GLOBAL.....	583
11.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	584
11.1	<i>Prescriptions de la norme IAS 1</i>	584
11.2	<i>Présentation de la variation des capitaux propres</i>	584
11.2.1	Tableau de variation des capitaux propres.....	584
11.2.2	Cas réel.....	586
12.	ANALYSE FINANCIÈRE.....	588
12.1	<i>Augmentation de capital et structure financière</i>	588
12.2	<i>Ratios</i>	589
12.2.1	Taux de rendement des capitaux propres.....	589
12.2.2	Création de valeur de l'exercice (CVE).....	590
12.2.3	Ratio de capitaux propres.....	590
12.2.4	Ratio emprunts/capitaux propres et levier financier.....	590
12.2.5	Ratio cours/valeur comptable.....	591
12.2.6	Cas réels.....	592
	L'ESSENTIEL.....	593
	RÉVISION.....	594
	EXERCICES.....	596

CHAPITRE 12

PASSIFS.....	607
1. DÉFINITIONS.....	609
1.1 <i>Obligation actuelle</i>	609
1.2 <i>Événements passés</i>	609
1.3 <i>Extinction de l'obligation</i>	609
1.4 <i>La distinction entre courant et non courant</i>	610
1.4.1 Principes.....	610
1.4.2 Cas réels.....	612
1.5 <i>Passifs financiers</i>	614

1.5.1	Les passifs financiers selon l'IAS 32	614
A.	<i>Définition</i>	614
B.	<i>Catégories de passifs financiers</i>	615
C.	<i>Évaluation initiale des passifs financiers</i>	615
D.	<i>Évaluation ultérieure des passifs financiers</i>	616
1.5.2	Les passifs financiers selon l'IAS 1.....	616
2.	POIDS RELATIF DES PASSIFS DANS LE BILAN.....	616
3.	PASSIFS NON COURANTS (LONG TERME OU DE FINANCEMENT)	617
4.	COMPTABILITÉ DES DETTES COURANTES	620
4.1	<i>Dettes fournisseurs</i>	620
4.2	<i>Effets à payer</i>	621
4.3	<i>Dettes fiscales</i>	621
4.4	<i>Dettes à long terme échéant dans un délai d'un an</i>	621
5.	INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX DETTES.....	622
5.1	<i>Pas de distinction dans le bilan entre dettes à court terme et dettes à long terme</i>	622
5.1.1	Cas réel.....	623
5.2	<i>Dettes à court terme et dettes à long terme distinguées au bilan</i>	624
5.2.1	Cas réel	624
6.	DETTES, PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	625
6.1	<i>Provisions ou dettes</i>	626
6.1.1	Définition	627
6.1.2	Cas réel	628
6.2	<i>Provisions ou charges à payer</i>	629
6.2.1	Principe et définition	629
6.2.2	Cas réel	630
6.3	<i>Passifs éventuels</i>	631
6.4	<i>Provisions ou passifs éventuels</i>	631
6.4.1	Discussion	631
6.4.2	Provisions pour litiges	632
6.4.3	Passifs éventuels résultant de l'escompte des effets de commerce.....	633
A.	<i>Principes</i>	633
B.	<i>Cas réel</i>	633
6.4.4	Autres passifs éventuels	634
6.5	<i>Passifs liés à l'environnement</i>	634
7.	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	634

7.1	<i>Définition</i>	634
7.2	<i>Intérêts, primes d'émission et de remboursement</i>	635
7.3	<i>Comptabilité des emprunts obligataires</i>	637
7.3.1	Obligations émises au pair.....	637
7.3.2	Obligations émises au-dessus du pair.....	638
	A. <i>Amortissement des primes</i>	638
	B. <i>Méthode du taux d'intérêt effectif ;</i>	638
	C. <i>Méthode du taux d'intérêt linéaire</i>	639
7.3.3	Obligations émises au-dessous du pair.....	639
8.	CONTRATS DE LOCATION.....	639
8.1	<i>Enregistrement des contrats de location en comptabilité</i>	640
8.2	<i>Location-financement et location simple</i>	641
8.3	<i>Immobilisation des actifs faisant l'objet d'une location-financement</i>	642
8.4	<i>Exemple de comptabilisation des actifs loués</i>	643
8.5	<i>Location simple</i>	646
8.6	<i>Cessions-bail</i>	646
8.7	<i>Informations financières relatives aux contrats de location</i>	646
8.7.1	La position de l'IASB.....	646
8.7.2	Cas réel.....	647
9.	PRESTATIONS AU PERSONNEL ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE.....	648
9.1	<i>Prestations à court terme</i>	648
9.1.1	Salaires bruts.....	649
9.1.2	Charges sociales patronales.....	650
9.2	<i>Prestations postérieures à l'emploi</i>	651
9.2.1	Régimes à cotisations définies.....	651
9.2.2	Régimes à prestations définies.....	652
	A. <i>Principes</i>	652
	B. <i>Possibilité d'un financement affecté</i>	652
10.	ANALYSE FINANCIÈRE.....	653
10.1	<i>Immobilisation des biens loués</i>	653
10.2	<i>Ratios</i>	654
	L'ESSENTIEL.....	655
	RÉVISION.....	656
	EXERCICES.....	657

CHAPITRE 13

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	677
1. DÉFINITION ET TYPOLOGIE DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	681
2. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES : PRINCIPES.....	682
2.1 <i>Définition</i>	682
2.2 <i>Utilité des états financiers consolidés</i>	683
2.3 <i>Nature des relations entre la société mère et les entités constituant le groupe</i>	685
2.3.1 Approfondissement de la définition des trois modes de relations.	686
A. <i>Contrôle (exclusif)</i>	686
B. <i>Influence notable</i>	687
C. <i>Contrôle conjoint</i>	688
2.3.2 Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt	688
3. PRÉSENTATION DE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION : MÉTHODE DE CUMUL OU MÉTHODES DE CONSOLIDATION.....	689
3.1 <i>Incidence d'une prise de participation sur la présentation des comptes</i>	690
3.2 <i>Si la consolidation est facultative</i>	691
3.3 <i>Si la consolidation est obligatoire</i>	692
3.3.1 1 ^{er} cas : consolidation – participation de 100 % – intégration globale.....	693
3.3.2 2 ^e cas : consolidation – pourcentage d'intérêt de 90 % – Intégration globale avec intérêts n'exerçant pas le contrôle (intérêts minoritaires).....	695
A. <i>Principes</i>	695
B. <i>Information financière relative aux intérêts n'exerçant pas le contrôle</i>	698
C. <i>Cas réel</i>	699
3.3.3 3 ^e cas : consolidation avec pourcentage d'intérêt de 100 % mais prix d'achat des titres de participation différent de la valeur comptable des actifs achetés	700
A. <i>Principes</i>	700
B. <i>Traitement ultérieur du goodwill</i>	703
3.4 <i>Si la mise en équivalence est prescrite</i>	703
3.4.1 <i>Principes</i>	703
3.4.2 4 ^e cas : 25 % de pourcentage d'intérêt.....	705
3.5 <i>Si l'intégration proportionnelle est prescrite</i>	706
3.5.1 <i>Principes</i>	706
3.5.2 5 ^e cas : pourcentage d'intérêt de 50 % (contrôle conjoint)	707
3.6 <i>Publication des méthodes employée dans la consolidation</i>	708
3.7 <i>Incidence des trois méthodes de consolidation sur le chiffre d'affaires et le résultat</i>	710

3.8 Synthèse : interaction entre les IFRS 10, 11, 12 et l'IAS 28.....	712
4. PROCÉDURE DE CONSOLIDATION.....	712
5. IMPÔTS DIFFÉRÉS DUS AUX RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION.....	714
6. CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES.....	715
7. FUSIONS.....	715
7.1 Évaluation des deux sociétés.....	716
7.2 Détermination de la parité d'échange des actions.....	717
7.3 Détermination du nombre d'actions à émettre.....	717
7.4 Détermination de la prime de fusion.....	717
7.5 Comptabilité de la fusion.....	717
L'ESSENTIEL.....	719
RÉVISION.....	720
EXERCICES.....	721

CHAPITRE 14

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	729
1. STRUCTURE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	730
2. UTILITÉ DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	731
2.1 Importance de la trésorerie.....	731
2.2 Objectivité de la trésorerie.....	731
2.3 Précieux outil de prévision.....	731
2.4 Uniformisation de la pratique internationale.....	732
3. ACTIVITÉS GÉNÉRANT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	732
3.1 Activités d'exploitation.....	733
3.2 Activités d'investissement.....	733
3.2.1 Cas réels.....	733
3.3 Activités de financement.....	734
3.4 Divergences de classement.....	734
4. CALCUL DES FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION.....	735
4.1 Méthode directe de calcul des flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation.....	735
4.2 Méthode indirecte de calcul des flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation.....	736
4.3 Information sur les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation.....	736

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	737
5.1 Définitions.....	737
5.2 Information à fournir	738
5.2.1 Principes	738
5.2.2 Cas réel	738
6. EXEMPLE DE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	738
7. ÉTABLISSEMENT D'UN TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	742
7.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	744
7.1.1 Méthode indirecte	744
A. Éléments indépendants de la trésorerie et flux de trésorerie potentiel.....	744
B. Plus-values de cessions d'immobilisations.....	745
C. Variations des stocks, des créances et des dettes.....	746
D. Résumé de la méthode indirecte.....	747
E. Société Liszt – Tableau des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (méthode indirecte)	747
7.1.2 Méthode directe.....	748
A. Recettes provenant des clients.....	749
B. Dépenses pour le règlement des fournisseurs de marchandises.....	750
C. Dépenses pour le règlement des autres charges d'exploitation (paiements aux fournisseurs des « autres charges »).....	750
D. Dépenses d'intérêts	751
E. Recettes provenant des titres en portefeuille.....	751
F. Dépenses d'impôts sur les bénéfices	751
G. Recettes sur les cessions d'immobilisations	751
H. Synthèse des corrections	751
I. Société Liszt – Tableau des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (méthode directe).....	752
7.1.3 Cas particulier des entreprises industrielles.....	754
7.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....	754
7.2.1 Achat de matériel	755
7.2.2 Cession de matériel	755
7.2.3 Remboursement du prêt	755
7.2.4 Société Liszt – Tableau des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....	755
7.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement.....	756
7.3.1 Augmentations de capital	756
7.3.2 Dividendes.....	757
7.4 Ensemble du tableau des flux de trésorerie.....	757

8. INFORMATION FINANCIÈRE	759
9. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE	760
L'ESSENTIEL	760
RÉVISION	761
EXERCICES.....	763

CHAPITRE 15

ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (OU BILAN).....771

1. ANALYSE DE LA TENDANCE	773
2. ANALYSE EN POURCENTAGE (OU ANALYSE VERTICALE).....	773
2.1 Définition.....	773
2.2 Utilité de l'analyse en pourcentage.....	773
2.3 État de la situation financière (ou bilan) en pourcentage.....	774
2.3.1 Bilan traditionnel.....	774
3. STRUCTURE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (OU BILAN) ET RELATION DE TRÉSORERIE	776
3.1 Structure de l'état de la situation financière (ou bilan).....	776
3.2 Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie nette et relation de trésorerie.....	777
3.2.1 Les trois soldes.....	777
3.2.2 Relation de trésorerie	778
3.2.3 Le besoin fonds de roulement.....	778
3.2.4 Interprétations du fonds de roulement	779
A. Approche A par le haut du bilan.....	779
B. Approche B par le bas du bilan	780
3.2.5 Niveau du fonds de roulement.....	781
3.2.6 Scénarios de BFR et de trésorerie nette	781
3.3 La structure du bilan en pratique : Étude comparative d'Exxon, Sinopec et Total	784
3.3.1 Présentation générale des entreprises.....	784
A. ExxonMobil.....	784
B. Sinopec.....	784
C. Total.....	785
3.3.2 Information financière	785
3.3.3 Bilans par grandes masses	789

3.3.4	Tableaux de structure financière.....	791
3.3.5	Analyse.....	792
A.	<i>Exxon</i>	793
B.	<i>Sinopec</i>	793
C.	<i>Total</i>	794
	L'ESSENTIEL.....	795
	RÉVISION.....	796
	EXERCICES.....	799

CHAPITRE 16

	ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	809
1.	ANALYSE DE LA TENDANCE (OU ANALYSE CHRONOLOGIQUE) APPLIQUÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	810
1.1	<i>Principes et objectif</i>	810
1.2	<i>Avantages et limites de l'analyse de la tendance</i>	811
1.3	<i>Exemple d'analyse de la tendance</i>	811
2.	ANALYSE EN POURCENTAGE (OU ANALYSE VERTICALE) DU COMPTE DE RÉSULTAT.....	813
2.1	<i>Principes et objectif</i>	813
2.2	<i>Exemple</i>	814
2.3	<i>Compte de résultat en pourcentage</i>	815
2.3.1	Compte de résultat exprimé en pourcentage par fonction	815
2.3.2	Compte de résultat exprimé en pourcentage par nature et tableau des SIG	816
A.	<i>Marge commerciale</i>	818
B.	<i>Production de l'exercice</i>	818
C.	<i>Consommations en provenance des tiers</i>	818
D.	<i>Valeur ajoutée</i>	819
E.	<i>Excédent brut d'exploitation (ou EBITDA)</i>	819
F.	<i>Résultat d'exploitation (ou EBIT)</i>	820
G.	<i>Résultat courant avant impôts</i>	820
H.	<i>Résultat exceptionnel</i>	820
I.	<i>Résultat de l'exercice</i>	820
2.3.3	Pratique du tableau des soldes intermédiaires de gestion : le cas de China Eastern Airlines.....	821
A.	<i>L'entreprise</i>	821
B.	<i>États financiers</i>	821
C.	<i>Analyse</i>	824
	L'ESSENTIEL.....	827

RÉVISION	827
EXERCICES.....	829

CHAPITRE 17

ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ET QUALITÉ DES BÉNÉFICES	839
---	------------

1. ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	840
1.1 <i>Signe algébrique des flux</i>	840
1.2 <i>Du flux de trésorerie en excès au free cash flow</i>	841
1.2.1 Flux de trésorerie en excès.....	841
1.2.2 Flux de trésorerie disponible.....	842
1.2.3 Free cash flow.....	842
1.2.4 Hypothèses sous-jacentes.....	843
1.2.5 Exemple de calcul.....	843
1.3 <i>Analyse du tableau des flux de trésorerie à l'aide de ratios.....</i>	844
1.3.1 Flux de trésorerie rapporté au chiffre d'affaires.....	844
1.3.2 Ratio de trésorerie d'exploitation ou Rendement en trésorerie.....	844
1.3.3 Ratio de trésorerie rapportée aux dettes courante (ou ratio de liquidité)....	845
1.3.4 Ratio de trésorerie sur endettement.....	845
1.3.5 Autres ratios.....	845
A. <i>Ratio d'investissement</i>	845
B. <i>Suffisance des flux de trésorerie.....</i>	846
1.3.6 Structure des différents flux de trésorerie	846
2. MANIPULATION DES COMPTES ET QUALITÉ DES ÉTATS FINANCIERS	846
2.1 <i>Principes</i>	846
2.2 <i>Les formes de la manipulation des comptes</i>	848
2.2.1 Gestion du résultat.....	848
2.2.2 Lissage des résultats.....	848
2.2.3 Nettoyage de bilan.....	849
2.2.4 Comptabilité créative	849
2.3 <i>Pratiques.....</i>	849
2.4 <i>Différence entre manipulation des recettes et dépenses et manipulation des régularisations d'inventaire</i>	850
2.4.1 Manipulations des recettes et des dépenses	850
2.4.2 Manipulation des régularisations d'inventaire.....	851
2.5 <i>La manipulation des comptes enlève-t-elle toute utilité aux états financiers ?.....</i>	851

3. LE CALCUL INDIRECT DU FLUX NET D'EXPLOITATION EN TANT QU'OUTIL D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU RÉSULTAT	852
L'ESSENTIEL	854
RÉVISION	854
EXERCICES	858

CHAPITRE 18

ANALYSE PAR LES RATIOS, ANALYSE FINANCIÈRE ET AU-DELÀ 873

1. ANALYSE PAR LES RATIOS : RECHERCHE DE RÉPONSES À LA QUESTION « COMMENT »	875
1.1 Définition	875
1.2 Conditions d'utilisation des ratios	876
1.3 Comparaisons de ratios	879
1.3.1 Analyse chronologique	879
1.3.2 Analyse sectorielle	880
1.3.3 Analyse empirique	882
1.4 Quelques ratios classiques	883
1.5 Remarques supplémentaires sur le calcul des ratios	886
1.6 Pyramides de ratios	886
1.6.1 Pyramide de ratios liés au rendement des capitaux propres et stratégie	886
1.6.2 La formule de DuPont, l'ancêtre des pyramides de ratios	887
1.6.3 La piste financière : création d'un modèle de fonctionnement de l'entreprise	888
2. SOURCES D'INFORMATIONS SUR LES SOCIÉTÉS	890
2.1 Rapport annuel aux actionnaires	890
2.2 Revues et journaux financiers – Revues spécialisées	891
2.3 Bases de données	891
2.4 États financiers déposés auprès des autorités fiscales et judiciaires	891
3. MESURE DU PROFIT DES INVESTISSEURS	891
3.1 Bénéfice par action	891
3.1.1 Bénéfice de base par action	892
3.1.2 Bénéfice dilué par action	893
A. Principes	893
B. Cas réels	895
3.1.3 Ratio cours sur bénéfice (PER)	896
3.2 Rendement du capital engagé : résultat résiduel et EVA [®]	896

3.2.1	Principes	896
3.2.2	Résultat résiduel	896
3.2.3	EVA [®]	897
3.2.4	Limites de l'EVA [®] et de la MVA : la méthode du flux de trésorerie	900
4.	INFORMATION SECTORIELLE	901
4.1	<i>Définitions</i>	901
4.2	<i>Publication</i>	902
5.	MÉTHODE DES SCORES	904
5.1	<i>Principes</i>	904
5.2	<i>Exemple : le score Z d'Altman</i>	905
6.	GOUVERNANCE	905
6.1	<i>Définition du gouvernement d'entreprise</i>	906
6.2	<i>Gouvernement d'entreprise et contrôle interne, exercice de la responsabilité</i>	907
6.3	<i>Gouvernement d'entreprise et création de valeur</i>	907
6.4	<i>Indicateurs de gouvernement d'entreprise</i>	907
6.5	<i>Régulation du gouvernement d'entreprise</i>	908
6.6	<i>Les causes des atteintes aux principes de bon gouvernement</i>	909
6.7	<i>Régulation de la déontologie</i>	910
6.8	<i>Responsabilité sociétale des entreprises</i>	910
	L'ESSENTIEL	911
	RÉVISION	912
	EXERCICES	917

Adaptation de Georges Langlois

Hervé Stolowy

Professeur au Groupe HEC, il enseigne la comptabilité financière et l'analyse comptable dans le cadre du programme HEC-MBA et du Master HEC de science de management – Grande école. Il intervient aussi dans le programme doctoral HEC (recherche en comptabilité financière). Il est également diplômé d'expertise comptable. Il est auteur et co-auteur de 10 ouvrages, de chapitres dans 15 ouvrages collectifs et il a publié plus de 75 articles dans des revues spécialisées.

Michel J. Lebas

Professeur émérite de comptabilité de gestion et de contrôle de gestion à HEC Paris. Il a notamment été professeur visitant à l'INSEAD, aux universités de Virginie (Darden School) et de Washington (Foster School). Il est maintenant consultant et responsable de programmes de formation, intervenant dans des entreprises transnationales et de nombreux programmes Executive MBA, en Europe, Asie, Amérique du Nord et Afrique. Ses nombreux articles ont été publiés dans seize revues spécialisées ainsi que dans les publications de l'IFAC.

Yuan Ding

Professeur de comptabilité à la China Europe International Business School après avoir été professeur à HEC Paris. Vice-président universitaire du Centre de recherche sur l'étude des données complexes de l'université Beihang à Pékin. Membre du comité de rédaction de six revues spécialisées chinoises ou internationales. Il intervient comme consultant dans de nombreuses sociétés transnationales et chinoises. Il est également administrateur de plusieurs sociétés cotées et institutions financières chinoises.

Georges Langlois

Professeur agrégé honoraire d'économie et gestion, Georges Langlois a enseigné la comptabilité à l'École normale supérieure de Cachan. Il est membre du jury du diplôme d'expertise comptable.

COMPTABILITÉ ET ANALYSE FINANCIÈRE

UNE PERSPECTIVE GLOBALE

Comptabilité et analyse financière est un ouvrage d'introduction à la **comptabilité financière, comptabilité et analyse financière**. Une **approche internationale** adopte le point de vue de l'utilisateur des documents comptables publiés par les entreprises. Plutôt que d'imposer une solution réglementaire à chacune des difficultés d'évaluation et de communication, l'ouvrage **analyse la logique économique du problème et en identifie les solutions** théoriquement possibles. Il **explique les répercussions** de chacune de ces solutions sur les entreprises et sur les décideurs. Il constitue une **base universelle de connaissances** pour tous les étudiants qui veulent s'intégrer dans une économie mondialisée.

Que leur carrière les conduise aux responsabilités de dirigeants ou de gestionnaires de sociétés ou que leur position soit celle d'observateurs extérieurs (investisseurs, gestionnaires de portefeuille, analystes de crédit, etc.), les étudiants devront savoir se repérer dans la comptabilité et l'information financière et en interpréter les données. Ils devront exercer leurs aptitudes, non seulement sur les entreprises de leur pays, mais sur les comptes publiés par les groupes internationaux cotés sur les principales places mondiales. C'est pourquoi l'ouvrage ne se confine pas dans une approche « nationale » des questions comptables. Il **offre un point de vue mondialisé, en s'appuyant prioritairement sur les normes internationales IAS/IFRS**. Il ne néglige pas pour autant les **principales normes nationales**, tant les US GAAP que les normes ou usages français, belges et suisses ou d'autres normes nationales dans la mesure où elles apportent un éclairage intéressant et utile.

Il est destiné aux étudiants d'écoles de commerce et d'universités (sciences de gestion, mastères) et aux professionnels (directeurs financiers, managers, analystes, investisseurs) en formation continue. Il facilite aux lecteurs francophones l'accès à une approche internationale de la comptabilité.



<http://noto.deboeck.com> : la version numérique de votre ouvrage

- 24h/24, 7 jours/7
- Offline ou online, enregistrement synchronisé
- Sur PC et tablette
- Personnalisation et partage

STOLOWY

ISBN 978-2-8041-7499-6

ISSN 1782-8147

www.deboeck.com

